

**COMITER élargie
du 18 octobre 2017
à Châlons-en-Champagne (51)**

Introduction

Daniel YON, président de la COMITER, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il présente la COMITER Vallées de Marne et annonce qu'il exposera les contributions formulées par les ateliers sur les différents thèmes lors de la C3P du 9 novembre. Il excuse les absences de :

- Maximin CHARPENTIER, Président de la Chambre d'agriculture de la Marne ;
- Yves DETRAIGNE, Président de l'Association des maires de la Marne ;
- Claire FAVIER, Coordinatrice filières, UNEBIO, pôle de Mirecourt ;
- Martine JOLY, Présidente de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc-Sud-Meuse ;
- Claude LEONARD, Président du conseil départemental de la Meuse ;
- Mickaël MASSELOT, Chambre d'agriculture de la Haute-Marne ;
- Jean-Luc PELLETIER, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est ;
- François SAUVADET, ancien ministre, Président du comité de bassin Seine-Normandie ;
- Christophe SAUVAGE, membre du comité de bassin ;
- Catherine VAUTRIN, Présidente du Grand Reims ;
- Hélène WIEREPANT, animatrice du SAGE des Deux-Morins.

Daniel YON indique que le projet de loi de finances 2018 a été disséqué lors du dernier comité de bassin. Marie-Dominique MONBRUN, directrice générale adjointe de l'AESN, reviendra sur son impact. Le comité de bassin a adopté à l'unanimité un vœu qui souligne son inquiétude quant à la transition vers une réelle politique de la biodiversité, sans doute nécessaire, qui accompagne la restructuration de l'Etat avec la création d'une direction de l'eau et de la biodiversité. En effet, l'équilibre fixé par la loi de finances est préoccupant quant à la future action des agences de l'eau puisqu'il aboutit, en termes de moyens en personnel, après une réduction de 3,5 % des effectifs lors des 5 dernières années, à un objectif de 12 % supplémentaires pour les 5 prochaines années. Cela équivaut à la perte de 4 des 36 ETP de la direction territoriale. Les personnels sont en tension et l'action de l'AESN sera difficile malgré les efforts de rationalisation et les nouveaux outils. Le comité de bassin a demandé des précisions et souligne que « *les priorités, aussi légitimes soient-elles, ne doivent pas conduire à occulter les autres investissements très importants que les acteurs locaux et les agences de l'eau doivent encore fournir pour atteindre l'objectif de 100 % de bon état des eaux fixé par la législation européenne qui s'impose à l'horizon 2027* » au vu des cartes d'état des eaux souterraines et des eaux de surface. Le comité de bassin demande donc la préservation des moyens humains des agences de l'eau et une réponse des ministères concernés. Un nouveau système de traitement a été conçu par le ministère des finances. Les agences de l'eau vont fournir 260 M€ à l'Agence française de Biodiversité en 2018 et 37 M€ à l'Office national de la Chasse. Daniel YON tient à apporter un soutien aux pêcheurs qui financent l'agence de l'eau et ne comprennent pas que les chasseurs n'y soient pas contraints de la même façon. Les transitions sont toujours difficiles à accepter. La biodiversité doit être défendue, comme la politique de l'eau, dans l'évolution au changement climatique. Les outils ne sont pas trouvés et la situation est insatisfaisante.

Daniel YON annonce que la COMITER de l'après-midi rédigera une contribution qu'il portera le 9 novembre à la C3P. Il remercie Nicolas JUILLET de sa présence. Ce dernier dispose d'une vision globale du cycle de l'eau, étant à la fois agriculteur, président du syndicat départemental de l'Aube et président de la C3P. La vision globale du grand cycle de l'eau et des milieux représente un progrès évident. Elle implique que les partenaires s'expriment avec respect, ce que permet le comité de bassin, pour confronter les besoins et les perceptions. Les conseils économiques, sociaux et environnementaux du Grand Est offrent aussi l'opportunité pour les uns et les autres de se connaître et d'échanger sur les obstacles qu'ils rencontrent, pour faire progresser les pistes de solutions.

Daniel BEDDELEM, directeur territorial des Vallées de Marne, AESN, remercie Daniel YON de son mot d'accueil. Il se félicite que les participants soient nombreux autour des trois sujets à l'ordre du jour de la COMITER élargie. Tous les acteurs du territoire pourront ainsi contribuer à la réflexion au niveau du bassin et de la C3P. Il remercie Nicolas JUILLET de sa présence, de son accueil et de son animation d'une table ronde. Il remercie également Madame MONBRUN qui présentera les orientations données par le ministre et le comité de bassin pour l'année 2018, qui doivent servir à construire le 11^e programme. Compte tenu des spécificités du bassin, trois sujets ont été confiés à la COMITER :

- les sujets agricoles, le territoire étant très diversifié et mobilisé sur cette thématique ;
- l'eau potable ;
- la transformation des produits agricoles autour des filières à bas niveau d'intrants et la transformation des produits issus de l'agriculture biologique.

Daniel BEDDELEM présente le déroulement de la journée et détaille les trois ateliers, dont l'objectif est d'exposer les dispositions de soutien mises en place par le 10^e programme et de réfléchir à des propositions d'évolution, d'adaptation ou de suppression de mesures dans le cadre du 11^e programme, pour alimenter le débat au niveau national. Il précise qu'aucune restitution en plénière n'est prévue et que les ateliers peuvent échanger librement jusqu'au déjeuner. La COMITER de l'après-midi synthétisera les travaux, qui seront adressés aux participants, avec les documents et les conclusions remontées à la C3P de novembre.

Préparation du 11^e programme de l'Agence

Priorités du gouvernement – Orientations du comité de bassin

Marie-Dominique MONBRUN, excuse Madame la directrice générale, retenue par un entretien avec les parlementaires pour défendre la cause des agences de l'eau. Elle salue les nombreux membres du comité de bassin présents ce jour et ses partenaires des services de l'Etat.

Elle présente les priorités fixées par le ministre de tutelle des agences de l'eau, Nicolas HULOT, autour de cinq thèmes :

- l'adaptation au changement climatique. La charte d'engagement des acteurs de l'eau, validée par le comité de bassin, est disponible sur le site internet de l'Agence ;
- la biodiversité et en particulier les solutions fondées sur la nature (génie écologique et gestion des végétaux qui rendent des services écosystémiques) ;
- la santé et l'environnement au travers de la lutte contre les pollutions de toutes natures ;
- la solidarité territoriale, notamment au travers de la participation à la construction des futurs contrats de transition écologique ;
- le bon état de l'eau en 2027.

Marie-Dominique MONBRUN présente la composition, le fonctionnement et le rôle des instances de bassin : le comité de bassin et ses différentes commissions, dont les COMITER, la C3P, les groupes de travail (eau et agriculture, eau et activités économiques et communication et éducation à l'environnement, à la gestion solidaire et au développement durable), le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Elle présente les changements liés à la loi sur la biodiversité. La composition du comité de bassin est modifiée. Il conserve ses membres mais la représentation de l'Etat inclut désormais les organismes publics jouant un rôle direct sur l'eau (AFB, ONF, ANSES, INRA, CEREMA, Caisse des dépôts et des consignations, ONCFS et l'EPA du plateau de Saclay). Chacun de ces acteurs apporte une compétence technique spécifique. Ils seront progressivement associés à la vie des commissions et des groupes. En novembre seront

désignés les représentants de l'assemblée des départements, des régions et des maires de France, deux parlementaires, deux présidents d'EPTB, deux d'EPAGE et quatre représentants de communes. Les nominations sont en cours et le comité de bassin devra ensuite réélire son président et ses vice-présidents. Par ailleurs, la politique de l'eau est élargie. Enfin, l'organisation des compétences locales de l'eau est modifiée pour les collectivités.

Marie-Dominique MONBRUN présente les impacts du projet de loi de finances 2018, et en particulier le plafond mordant mis en place. Toutes les recettes qui dépassent ce plafond seront reversées à l'Etat en contrepartie de la suppression de son prélèvement. Les redevances devront donc être réduites pour éviter que l'Etat ne procède à ces prélèvements. L'AESN entre ainsi dans un système déflationniste qui risque de limiter ses capacités financières, d'autant qu'elle finance désormais l'AFB, l'ONCFS et les parcs nationaux. Pour Seine-Normandie, les capacités financières prévues pour le 11^e programme restent conséquentes mais sont en baisse. Les propositions de la COMITER doivent donc viser les priorités et l'efficacité économique à budget constant.

Daniel YON relève qu'un article du *Monde* présente la répartition des efforts entre les usagers domestiques, industriels et agricoles. La part des usagers domestiques est passée depuis 2013 de 74,5 % à 73 %. Un effort est en particulier demandé aux industriels, dont la contribution évolue de 21,5 % à 22 %, et aux agriculteurs (de 4 % à 5 %) qui refusent de participer d'avantage.

Marie-Dominique MONBRUN indique que les associations de consommateurs estiment que la charge des particuliers reste excessive et le comité de bassin souhaite poursuivre ce rééquilibrage. Le 11^e programme doit aussi prendre en compte l'état des masses d'eau, ce qui rend le travail d'autant plus difficile. Le zonage de la tarification des redevances devra en tenir compte, étant désormais considéré que l'ensemble du bassin, et non les seules zones en tension quantitative, doit faire des économies d'eau. Il s'agit aussi de contribuer aux efforts de réduction de la pression fiscale. Rester sous le plafond mordant sera nécessaire pour que l'argent de l'eau aille à l'eau.

Marie-Dominique MONBRUN liste les mots clés à retenir : adaptation au changement climatique, biodiversité, solutions fondées sur la nature, santé et environnement, solidarité territoriale, eau potable et bon état des eaux en 2027. Les réductions d'effectifs touchent l'AESN mais aussi ses partenaires et il convient donc de chercher la simplification et l'efficacité dans les propositions qui seront formulées, qu'elle écoutera avec une grande attention. Elle remercie les participants de leur travail à venir.

Daniel BEDDELEM propose aux participants de rejoindre leur atelier.

Ateliers

Atelier 1 : Agriculture – Viticulture – Protection de la ressource

Éric RODEZ, membre de la COMITER, vice-président de la chambre d'agriculture de la Marne, représentant les usagers de l'eau au comité de bassin en tant qu'usager agricole, en particulier biologique et à haute valeur environnementale, se présente. Il salue l'ambiance de travail, dans la co-écoute, qui règne au comité de bassin et en remercie Patricia BLANC, la directrice générale de l'AESN. La volonté de l'agence de l'eau consiste vraiment à écouter les territoires et mettre en place des synergies partagées dans le sens de ses missions élargies. Dans le cadre des précédentes ponctions financières effectuées par l'Etat, le comité de bassin a instamment demandé que l'argent de l'eau aille à l'eau. Avec l'avancée des connaissances, l'évolution du regard de la société sur l'eau et suite à la création de l'agence française de la biodiversité, les missions des agences de l'eau ont été étendues à la biodiversité et à la prise en compte nécessaire des évolutions climatiques. Les ressources attendues pour le 11^e programme s'établiront entre celles du 9^e et du 10^e et chacun devra faire mieux avec moins. Il est déjà prévu de réduire le nombre de collaborateurs de l'AESN sur les territoires, aujourd'hui 1 000, et tout le monde devra se montrer inventif.

L'atelier porte sur le monde agricole et il est tout autant nécessaire d'y chercher l'efficacité que dans le monde industriel ou les collectivités. Une autre tendance se dégage : si les territoires étaient jusqu'ici accompagnés avec des obligations de moyens, il semble de plus en plus se dessiner que l'agence de l'eau devra tendre vers une obligation de résultats. Si les choses étaient simples, le bon état de la qualité de l'eau aurait déjà été atteint partout, mais il convient d'avancer dans ce sens en intégrant la nécessité de poser un regard différent sur les territoires. Une problématique particulière du bassin Seine-Normandie tient à la typicité de ce territoire, avec par exemple un rapport 800 entre le Rhône et la Seine, en tenant compte du nombre d'habitants. Il est donc nécessaire de se mettre en marche. Comme l'a rappelé Marie-Dominique MONBRUN, les efforts entrepris jusqu'ici ont quasiment partout permis d'améliorer la qualité de l'eau, en particulier des eaux de surface. Mais les objectifs sont aujourd'hui plus ambitieux et le réchauffement climatique vient durcir la nécessité d'évoluer.

L'atelier n'a pas spécialement vocation à évoquer les filières, c'est-à-dire le processus de la production à la consommation finale, la colonne vertébrale amont-aval d'un produit, qui font l'objet d'un autre atelier. Toutefois, les approches et les cultures sont différentes au sein du monde agricole et Éric RODEZ aimerait que le groupe, sans s'intéresser aux filières au sens économique, réfléchisse aux spécificités du territoire qui seraient les leviers permettant d'adapter davantage l'action de l'AESN aux attentes des territoires et aux particularités de leurs cultures. Éric RODEZ propose aussi à l'atelier de travailler sans opposer. Il essaie de faire valoir à Paris le fait que l'agriculture a des spécificités, des métiers et des regards différents. Il est fier de son exploitation et de ses pratiques dans le cadre de l'agriculture biologique et de la biodynamie mais il reconnaît avoir un mauvais bilan carbone, vendant en Asie et sur les différents marchés. Il ne voit pas de vérité établie mais de la complémentarité entre les différents systèmes. Il propose donc à l'atelier de se donner comme fil conducteur la nécessité désormais de jouer de la complémentarité des regards et des techniques. Le monde agricole testant depuis plusieurs années des modèles, le 11^e programme peut être l'occasion d'accélérer la reconquête des milieux en utilisant des recettes qui fonctionnent, ce qui n'interdit pas d'en expérimenter des nouvelles.

Nicolas DOMANGE, chef du service milieux aquatiques et agriculture, AESN DTVM, excuse le retard d'Agnès CARLIER, qui devait introduire en sa compagnie la discussion à venir, qu'il animera ensuite.

Il présente les différentes formes d'interventions de l'agence de l'eau dans le cadre du 10^e programme, en particulier liées à l'agriculture, et livre un rapide bilan financier de ce dernier. Il propose, en introduction au débat, de brosser la vision de l'AESN quant au

contexte de l'eau et des problématiques agricoles du territoire au moment de se projeter dans un futur différent, avec des enjeux encore inconnus. Il expose un zoom spécifique aux Vallées de Marne, l'objet de la discussion étant axé sur le 11^e programme au travers du prisme du territoire. Il évoque donc les dynamiques envisagées pour le 11^e programme dans les Vallées de Marne et recentre au final la discussion sur les sujets qui concernent en particulier le territoire.

Éric RODEZ accueille Agnès CARLIER. Il propose, pour ne pas consacrer trop de temps à des exposés, d'ouvrir le débat.

Philippe PINON-GUERIN, membre de la COMITER et du comité de bassin, directeur du CENCA (conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne), se dit interpellé par l'élargissement des compétences de l'AESN à la biodiversité, au-delà des seuls milieux aquatiques. Il s'étonne qu'il n'en ait été fait aucune mention dans l'introduction de Nicolas DOMANGE, bien que les actions en faveur de la biodiversité soient souvent intégrées au bloc MAEC. Comment se projeter dans des préservations de milieux tels que les prairies, pour lesquels la profession agricole ne peut pas lutter seule contre les filières économiques et les marchés ? Le terme « biodiversité » lui paraît important à citer dans la présentation initiale.

Éric RODEZ explique que l'introduction a présenté un focus sur le passé. La compétence sur la biodiversité est nouvelle et il ne peut en être dressé un bilan. Certaines diapositives plus prospectives n'ont pas été présentées, pour ne pas consacrer trop de temps à l'exposé liminaire. Mais la biodiversité ne pourra pas se limiter à une vision agricole ou à celle du Conservatoire. Elle devra être une vision du territoire par tous les acteurs, y compris les citoyens et consommateurs.

Daniel YON souhaite que l'AESN rappelle la date de la création de la ligne « milieux aquatiques », qui lui a permis d'intervenir sur les zones humides, et les montants en jeu. Seine-Normandie était loin d'être en retard sur la question par rapport aux cinq autres agences de l'eau.

Nicolas DOMANGE regrette de ne pas avoir fait ressortir la question dans ses bilans, qu'il a axés sur l'agriculture, l'intervention sur la biodiversité étant très liée aux milieux humides. La compétence de l'AESN a effectivement été élargie par la loi sur la biodiversité et elle a débuté ses actions au travers des appels à projets au niveau du bassin et de la région Grand Est. Le thème « biodiversité et agriculture » fait partie des sujets à discuter dans le cadre du 11^e programme. Marie-Dominique MONBRUN a rappelé les orientations du ministre sur la biodiversité et Nicolas DOMANGE a présenté les aspects de changement climatique, de pollution, de biodiversité et de solidarité territoriale. La transversalité est importante et l'agriculture doit aussi être vue au travers du prisme de la préservation de la biodiversité. Le maintien des prairies représente un enjeu très important sur le Grand Est et le comité de bassin a rédigé une motion spécifique en sa faveur.

Agnès CARLIER, AESN, présente ses excuses pour son retard. Elle confirme que le problème que pose la biodiversité dans le cadre du 11^e programme est que l'AESN traite depuis très longtemps de la question et se demande comment améliorer l'existant et s'ouvrir à d'autres actions. Elle juge très important de ne pas opposer la biodiversité humide et la biodiversité sèche. La COMINA (commission des milieux naturels) du 19 octobre doit, sur cette thématique, décider des lignes directrices de l'aide à la biodiversité pour 2018. Il s'agit d'exploiter les lignes « milieux » existant dans le 10^e programme, pour que les projets intègrent de plus en plus la biodiversité sèche et la biodiversité humide. La diapositive citait les prairies et les haies. Un excellent dossier sur les haies vient d'être examiné en commission des aides. Les deux sujets sont très multifonctionnels et bénéficient à la fois à la protection de l'eau et à la biodiversité.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle qu'il s'agit de propositions, à charge pour les participants de les prioriser et d'indiquer sur quels sujets ils souhaitent que l'AESN travaille. Tel est le but des ateliers.

Jean NOTAT, membre de la COMITER et du comité de bassin, conseiller régional Grand Est, invite pour améliorer au mieux l'existant, à commencer par examiner ce qui a été satisfaisant ou pas dans le 10^e programme, bien qu'il soit encore difficile de dresser le bilan de certaines mesures. Il se dit choqué chaque fois qu'il entend qu'il conviendrait de revenir aux prairies. Il importe surtout d'encourager les agriculteurs à garder de l'herbe, alors qu'ils n'ont pas été bien servis économiquement. Il se souvient que de l'argent a été donné pour supprimer des haies et, 20 ans plus tard, pour les réimplanter. Il ne croit pas au développement d'une société durable avec des politiques qui servent des opportunistes. Il invite plutôt à soutenir ceux qui travaillent dans le bon sens de la biodiversité sur leur territoire. Il a demandé à plusieurs reprises au conseil régional de définir une prime à l'herbe digne de ce nom, avec l'Etat et l'AESN, alors qu'elle a été supprimée il y a deux ou trois ans. Ainsi, ceux qui ont gardé des prairies ont eu l'impression de ne pas être soutenus. De plus, ceux qui ont signé des MAE attendent toujours leur subvention. Comment encourager les agriculteurs à signer des contrats dans ces conditions ? La première des règles est de payer l'argent dû. Rien n'est possible dans le cas contraire. L'herbe et les ruisseaux doivent être maintenus et il est nécessaire de soutenir ceux qui, depuis des générations, agissent dans ce sens.

Éric RODEZ ne peut que regretter que l'argent dû n'ait pas été versé et note la question du soutien à l'élevage.

Alix PRODHON, animatrice Captages, chambre d'agriculture de la Haute-Marne, explique qu'elle assure la promotion de l'herbe sur les captages. Cependant, la société dans son ensemble fait du *bashing* sur l'élevage et la viande. Si personne ne consomme plus de viande et de lait, comment valoriser l'herbe et donc la maintenir ? Sans entrer dans le débat de la filière, il lui semble important de rappeler que l'herbe ne peut être valorisée que si la viande et les laitages sont consommés.

Agnès CARLIER invite au contraire à entrer dans le débat de la filière, qui peut faire partie des propositions.

Daniel YON suggère de distinguer ce qui est macro-économique et ce sur quoi il est possible d'agir. Alix PRODHON vient d'exprimer un enjeu essentiel. La filière élevage subit une manipulation sociétale flagrante, qui n'a par chance pas encore atteint une part significative de la société française, mais le processus est en cours. Certaines solutions sont macro-économiques. Elles peuvent être évoquées mais il convient de distinguer les réponses spécifiques que peuvent apporter les agences de l'eau ou, éventuellement, le conseil régional. Il y réfléchit dans le cadre du CESER et du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Quel paysage la société souhaite-t-elle dans 20 ans ? Un projet de parc national sur les forêts françaises de plaine est en cours de développement sur Seine Amont. Il comprendra, s'il aboutit, des petites vallées, qui sont des vrais bijoux, y compris de biodiversité, et sont fondamentales pour son attractivité. Daniel YON rappelle ce que sont devenues les vallées abandonnées dans les Vosges, qui sont complètement en dehors du tourisme. Il invite donc à préciser dans les échanges les niveaux auxquels l'AESN peut intervenir.

Nicolas DOMANGE suppose que tout le monde s'accorde quant au résultat souhaité. Le 10^e programme évoquait une expérimentation. Le sujet revient dans un atelier spécifique. Comment l'AESN, nouvel acteur dans ce domaine, peut-elle intervenir et à quelle échelle ? Il rappelle la disproportion entre les interventions de la PAC et celles de l'agence de l'eau, qui ne changera rien à de tels niveaux macro-économiques. Où et comment intervenir et comment être efficace et efficient ? Les agences de l'eau et la région Grand Est lancent l'an prochain un appel à projets sur les filières à bas niveau d'intrants, dont les systèmes agricoles préservant l'herbe. Mais comment intervenir sur le sujet entre amont et aval, entre macro-économique et micro-économique ? Il convient de prendre en compte la simplification, l'efficacité et le ciblage.

Benoît PERSEVAL, élu de la chambre d'agriculture de la Marne, revient sur l'aménagement des coteaux et des bassins dans le vignoble, qui restent secs tout au long de l'année. Une dépense inutile a été effectuée pour une infrastructure gourmande en

foncier, qui peut bloquer des projets d'aménagement hydraulique dans des zones exiguës. Il propose donc de privilégier les aides directes pour limiter le ruissellement et l'érosion. Il revient aussi sur la mise en place d'achats de foncier, qui est perçue dans le monde agricole comme une atteinte à la propriété. Il ne pense pas qu'ils permettront de purger le problème. Il propose plutôt de travailler sur des aides aux cultures à bas niveau d'intrants pour ne pas froisser le monde paysan et le considérer.

Marie-Dominique MONBRUN estime que l'approche de solidarité territoriale et d'interactions au sein d'un territoire mériterait d'être examinée par le groupe, les filières étant abordées dans l'atelier 2. Que peut-il par exemple être entrepris, en synergie entre des agriculteurs et des collectivités, pour encourager l'herbe sur un captage et la consommation de viande élevée à l'herbe dans le bassin d'alimentation ? L'approche est peut-être théorique mais l'AESN a besoin de ce type d'approche intégrée. La lutte contre l'érosion peut-elle justifier, dans certains secteurs, qu'une sur-inondation soit permise sur des terrains agricoles, l'agence de l'eau pouvant indemniser dans ce cadre ? Elle invite donc à sortir d'un programme « catalogue » pour aborder l'aide à des possibles programmes territoriaux.

Véronique KLEIN, vice-présidente en charge du bio, chambre d'agriculture d'Alsace, et responsable du groupe bio de la CRAGE (chambre régionale d'agriculture Grand Est), explique que l'Alsace travaille plutôt avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et a beaucoup expérimenté sur son important territoire de zones de captage. Elle invite chacun à travailler ensemble. Le travail réalisé en commun (chambre, agriculteurs et agence de l'eau) est une réussite en Alsace. Les techniciens de la chambre sont allés voir les paysans pour leur expliquer que tel captage était très dégradé et quels étaient les résultats recherchés. Ils leur ont demandé ce qui pourrait être mis en place. L'Alsace est sujette aux coulées de boue et des assolements collectifs ont été déployés pour les éviter. Des enherbements de vignoble ont été effectués avec des matériaux spécifiques. Elle insiste sur le fait que la chambre d'agriculture a favorisé la mise en place d'assemblées générales sur les captages très dégradés et a décidé d'analyser les actions innovantes pour reproduire au mieux ce qui fonctionne. Il est aussi nécessaire de former les agriculteurs. Ils ne savent plus ce qu'une haie peut apporter en matière de biodiversité et il est important de les remettre en place. L'Alsace compte des maraîchers biologiques qui replantent des haies. Véronique KLEIN insiste sur la nécessité de former les acteurs et de leur expliquer les raisons des pratiques. Elle invite à participer au Tech&Bio d'Obernai les 31 mai et 1^{er} juin, pour découvrir ce qui se passe en Alsace. Elle n'a malheureusement pas le temps de développer tout ce qui a été entrepris en matière d'agriculture biologique sur l'Alsace bossue.

Nicolas DOMANGE confirme que l'agriculteur est toujours au centre de l'attention de l'AESN, qui intervient rarement directement auprès de lui mais en général par le biais des chambres et des partenaires. Les animateurs des chambres jugent leur travail lent et difficile, l'intervention d'une coopérative pouvant noyer le message qu'ils viennent de délivrer. Il reconnaît que l'agence de l'eau n'est pas la seule à intervenir sur la formation et que l'Etat est très présent. Il a entendu les propos sur l'assolement collectif et la lutte contre l'érosion et l'intérêt de travailler sur du préventif plutôt que du curatif. Il invite à en rediscuter dans l'optique de la préparation du 11^e programme. L'agence de l'eau doit-elle cesser de financer le curatif ? Doit-elle le conditionner à du préventif, ce qu'elle commence à faire ? Comment traduire ce principe dans les interventions de l'AESN tout en les maintenant efficaces et simples ?

Joël BOURDERIOUX, animateur Eau et Bio, FRAB Champagne-Ardenne, estime également que la production sans produits de synthèse doit continuer à être développée, et qu'il convient donc de continuer à développer l'agriculture biologique et à la diffuser dans le milieu agricole pour que les bonnes pratiques soient reprises par tous les agriculteurs. Il a constaté beaucoup de changements durant ses cinq années de travail à la FRAB. Depuis trois ans, cette dernière est incluse dans les démarches de protection de captages et peut apporter une expertise sur le développement du bio, en complément du bureau d'étude, dont l'expertise est plus générale. L'agriculture biologique est maintenant

considérée dans les démarches de protection de captage mais elle est en retrait et souffre de manque d'ambition et de timidité. Le réseau des sites pilotes Eau et Bio en France teste le changement de système agroalimentaire sur des territoires et place le bio sur le devant de la scène, avec une réelle ambition. Une synthèse, qui doit être publiée prochainement, montrera que le bio se développe particulièrement sur ces sites, bien plus que dans les démarches AAC. Joël BOURDERIOUX estimerait donc intéressant d'afficher une ambition plus importante sur certains territoires des Vallées de Marne et de tester les résultats, qui devraient être à l'image de ceux des sites pilotes. Les démarches AAC concernent souvent des petits territoires. Le bio a du mal à être considéré en raison de cette échelle réduite. Il conviendrait sans doute de le développer à l'échelle des intercommunalités, voire d'un département, en connectant différentes échelles de territoire. Il semble en effet impossible de changer efficacement de pratiques sur la seule zone de l'aire l'alimentation de captage, ce qui explique les appels à projets « filière » de l'AESN sur des territoires plus grands. Enfin, Joël BOURDERIOUX invite à réfléchir aux méthodes d'animation sur les AAC. Elles lui paraissent très descendantes, avec des producteurs assis devant des experts, sans discussion ou avec des échanges peu productifs. Les bureaux d'études ne sont pas formés à l'animation participative. Il suggère d'investir sur le sujet. La question de la transmission des fermes, qui ressort de plus en plus des DTMP, lui semble difficile à saisir et il pense utile d'agir sur la question. Beaucoup d'agriculteurs qui partent à la retraite ont des élevages à l'herbe et l'enjeu est important. Le maintien de cette population en milieu rural intéresse beaucoup les collectivités.

Nicolas DOMANGE note toutes les propositions. Le zonage est un serpent de mer pour l'AESN. La réduction des ressources financières l'oblige à cibler les aides mais elle craint ainsi d'en limiter l'efficacité. L'agence de l'eau n'arrive pas à trouver le levier extérieur qui donne des résultats à l'intérieur des AAC et des zones à enjeu. Or ce résultat sera mesuré par la Commission européenne. L'AESN re-dézone des aides sur les filières, avec une réflexion extérieure aux zones à enjeu, et cherche à obtenir malgré tout des résultats sur la zone cible, en exigeant que les projets aient un lien avec cette dernière ou tendent à en créer. Nicolas DOMANGE qualifie les méthodes d'animation de boîte à outils des collectivités. Beaucoup d'animateurs sont aidés par l'agence de l'eau pour fournir aux collectivités un appui face aux problématiques rencontrées sur les captages, au montage de projet, au foncier ou au développement du bio. Les aides sont incitatives mais il manque encore un élément. Il note l'idée de la méthode participative et de la co-construction de projets et de plans d'actions. Elles n'ont pas été développées sur les Vallées de Marne et sans doute pas sur Seine-Normandie. Au moins sera-t-il possible de s'assurer de la mise en œuvre de l'action, contrairement à un plan d'action qui vivote.

Rachel GROSSIORD, fédération des coopératives FRCA Champagne-Ardenne, rappelle qu'un projet territorial ne doit pas opposer les acteurs ou les chambres agricoles. Les coopératives ont mis du temps à mettre en place des filières et la création d'une filière à bas impact ne sera pas immédiate. Elle évoque les besoins des clients, des consommateurs et un marché. Il ne s'agit pas de créer des filières pour elles-mêmes mais pour un marché, pour des ventes. Il est impossible de parler de la production sans évoquer les clients intermédiaires et les consommateurs et leurs besoins, bios ou pas. Il existe des filières à bas niveau d'intrants en Champagne-Ardenne, par exemple la luzerne et le chanvre, mais leur surface régresse, passant de 90 000 ha à 50 000 ha en 15 ans. Il s'agit de mener un travail de fond pour connaître les besoins des consommateurs et des entreprises intermédiaires pour monter une filière, et pas seulement pour le bio. La co-construction peut se faire sur le territoire dans un travail partagé, chacun apportant sa réflexion. L'agriculture conventionnelle représente 90 % en Champagne-Ardenne et un travail de changement de pratiques lourd et compliqué est à mener avec de la formation et de l'accompagnement pour les agriculteurs mais aussi pour les techniciens. On ne change pas de métier aisément. La FRCA essaie d'apporter sa pierre à l'édifice mais le changement de pratiques, qui est le sujet essentiel, n'est pas simple. Les agriculteurs conventionnels peuvent adopter des solutions issues du bio mais aussi en construire et cela paraît trop peu affirmé.

Nicolas DOMANGE entend la proposition. Il propose une rencontre pour trouver une convergence sur les AAC. Il n'évoque pas l'agriculture champenoise mais les zones à enjeu Eau sur lesquelles un travail collectif reste à mener. Il convient sans doute de travailler davantage sur le sujet. L'AESN a une convention cadre mais il reste à s'intéresser localement au sujet.

Éric RODEZ invite les participants à faire part d'éventuelles contributions ultérieures à l'atelier. Le comité de bassin s'interroge, dans le cadre de la rédaction du 11^e programme et des enveloppes dévolues à l'AESN, sur la priorisation des actions. Il retient des propos précédents la difficulté et les évolutions de l'accompagnement et du métier de technicien. Il les vit aussi en interne au sein du réseau des chambres. Mais il est indispensable d'être force de proposition. Il est certes difficile de lever les craintes des paysans mais telle est la responsabilité de tous, en offrant de la visibilité. Aujourd'hui, tout évolue constamment, notamment l'accompagnement du changement agricole. Mais les responsables agricoles ont leur part de responsabilité. Comme il a pu en discuter avec Jean NOTAT au sujet du glyphosate, tout le monde doit, pour éviter des changements radicaux, travailler à des évolutions dans ses pratiques et réfléchir à diminuer la molécule, car, quitte à déplaire à ses collègues bios, l'excès d'utilisation du glyphosate lui paraît dangereux et non la molécule elle-même. Tout le monde est concerné par la thématique agricole et doit donc discuter des actions importantes pour lever les embûches. Comme l'a rappelé Madame KLEIN, certains points sont acquis mais pas encore généralisables. Comment porter et démultiplier les CLE, qui ont une réelle efficacité, même si ce n'est pas facile ? Du temps sera nécessaire pour que les mesures puissent vivre en territoire. Il entend dire que les MAEC ne fonctionnent pas. Mais chacun est coincé dans l'univers réglementaire national et européen. Il a demandé à l'AESN, qui a une véritable volonté d'écouter les territoires, en particulier la direction territoriale des Vallées de Marne sur les problématiques agricoles, de réfléchir à d'autres modalités d'accompagnement. Comment essayer ensemble de supprimer quelques grains de sable dans des solutions connues comme fonctionnelles ? L'évolution réglementaire permet à l'agence de l'eau d'envisager d'autres territoires que ceux qui sont prioritaires pour l'eau, au travers des thèmes de la biodiversité et du changement climatique, qui, par un effet de ciseaux, vont rendre les situations plus difficiles au moment où il faudrait au contraire être plus efficace. Il invite l'atelier à être inventif sur le sujet.

Véronique KLEIN se dit choquée par la déclaration selon laquelle l'atelier est réuni pour les zones de captage et les zones à enjeu. Ne raisonner que sur l'eau exclut les agriculteurs et elle invite au contraire à les intégrer. Un agriculteur changera de pratiques s'il y trouve un intérêt économique. Le premier atelier traite d'agriculture et le second d'économie. Mais l'agriculture c'est de l'économie. Un agriculteur qui ne gagne pas sa vie n'entreprendra rien pour les captages. Il y a 25 ans, elle a commencé à produire du lait bio parce qu'il s'agissait d'un moyen de gagner plus d'argent. L'exploitation est passée de 1,2 million de litres à sept agriculteurs à 30 millions de litres avec 60 agriculteurs, en coopérative, sans circuit court, en travaillant avec un grand industriel. Cela a fonctionné parce que les agriculteurs ont vu que les pratiques fonctionnaient. Le dispositif a fait bouler de neige. Elle convient que le processus est long mais elle invite à ne jamais oublier l'aspect économique de l'agriculture.

Nicolas DOMANGE se dit désolé d'avoir choqué. Il n'avait pas la volonté d'opposer les agriculteurs. Il évoquait le zonage et renvoie à l'article du *Monde* qui rappelle que les résultats seront jaugés à la seule aune de la qualité de l'eau. Pour avoir des résultats sur un point ou un captage, il est nécessaire de travailler avec des hommes. Il admet qu'un agriculteur ne réfléchira pas par rapport à sa parcelle et son captage mais globalement, et il s'en félicite. L'AESN n'a pas les moyens financiers d'intervenir partout et de soutenir les évolutions de l'agriculture. Elle cherche donc un lien physique entre l'eau et les interventions, pour qu'elles soient pertinentes.

Daniel YON se félicite de la présence d'un représentant des coopératives. Il s'interroge sur la lisibilité. Comment les coopératives envisagent-elles d'évoluer ? Leur chiffre d'affaires est constitué d'une part non négligeable de vente de produits

phytosanitaires. Vont-elles agir comme RHÔNE-POULENC et décider de vendre moins de produits et plus de conseil et de services ? Economiquement, ce changement de curseur n'a pas été catastrophique. Il y a trois ans, il a constaté avec terreur une augmentation de 16,5 % dans l'année des produits phytosanitaires en Ile-de-France. Il témoigne que les personnels de l'AESN pratiquent l'écoute permanente au plus près du terrain, malgré les incompréhensions sporadiques. Prenant la parole au nom de l'AESN lors d'une inauguration, il avait interpellé Olivier DE BOHAN et lui avait demandé des bilans environnement, ce à quoi il s'était engagé. Ces documents ont-ils été obtenus et une évolution est-elle en cours ? Il est peut-être possible de faire évoluer ce curseur et d'avancer sur la lisibilité de l'ensemble du domaine agricole.

Jean NOTAT évoque un projet de territoire actuel sur l'Argonne, concernant trois départements, pour revenir aux surfaces en herbe et valoriser la production de viande de la région, avec un cahier des charges et une charte qualité « viande d'Argonne ». Le premier réflexe a été économique, mieux valoriser le produit pour que le producteur y trouve un intérêt. Mais l'AESN doit aider le projet, qui permet de conserver les surfaces en herbe et de répondre ainsi à l'intérêt convergent de nombre d'acteurs. Le sujet concerne sans doute l'atelier 2 sur les filières. La réflexion s'est tournée vers la restauration collective, un circuit de proximité mais, finalement, il est apparu indispensable de dépasser ce périmètre pour ne pas buter contre des limites de consommation. Cette réflexion générale rejoint la nécessité d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs, avec une motivation touchant à la qualité de production, au territoire et à la possibilité de continuer à produire de la viande dans cet esprit.

Agnès CARLIER propose un premier bilan des échanges. Les propositions de l'atelier relatives au 11^e programme restent à détailler. Il convient d'aider la mise en place de chartes qualité. Les aides relatives aux filières sont déjà dézonées pour la partie économique, sur une ligne expérimentale du 10^e programme. Peut-on considérer que l'aide aux filières fait consensus et que son maintien et son officialisation représentent une proposition de l'atelier, en la maintenant dézonée ? Agnès CARLIER accorde de l'importance à ce lien au territoire et à l'objectif de protection de l'eau, et donc à une aire d'alimentation de captage, ne serait-ce que pour garder à l'esprit des intéressés qu'il s'agit d'un objectif mais le dézonage n'est pas effectif sur le foncier. Un groupe de travail du conseil d'administration a évoqué le foncier et une journée interne sur le sujet sera également organisée. Le foncier pose effectivement problème aux agriculteurs. Le conseil d'administration a affirmé que l'agriculture ne doit pas être retirée des terres. Il ne voit pas le foncier comme de l'acquisition foncière mais comme de l'aide à la maîtrise foncière par les collectivités en charge de l'eau, avec différents outils, dont les obligations agro-environnementales ou les baux ruraux environnementaux de long terme, en travaillant avec les agriculteurs, ne serait-ce que pour protéger les terres de l'urbanisation. Agnès CARLIER se dit choquée qu'il soit possible de préempter pour bâtir des ronds-points ou des parkings mais pas pour des captages. Une fois qu'un agriculteur est en place sur un territoire protégé, idéalement pour de la prairie ou du bio, il est lui-même protégé à long terme. Le foncier est aujourd'hui extrêmement zoné. L'atelier a-t-il des propositions à ce sujet ?

Alix PRODHON indique que la chambre d'agriculture de Haute-Marne, qui a affaire à trois agences de l'eau et donc trois visions différentes, a réuni début octobre tous les acteurs du département (collectivités, coopératives, GMS, lycées agricoles, cantines...). Il a en effet été constaté que des actions plus économiques que les MAE étaient nécessaires pour impulser les agriculteurs. Elle a été surprise du succès de la proposition, avec plus de 50 répondants. Le tour de table a montré que la plupart des acteurs ont déjà mis en place des actions sur les filières mais qu'aucun point ni aucun réseautage n'avait encore été effectué. La rencontre a permis de lier les acteurs et de marquer des points sur le réseautage et l'avancée des dossiers, qui bloquaient parce que beaucoup ont de bonnes idées mais sans parvenir à les développer en même temps.

Anne-Louise GUILMAIN, AESN DVM, revient sur les propos de Marie-Dominique MONBRUN et souligne l'importance pour tous les partenaires de recréer du lien entre

territoire, alimentation, production et économie. Quelques GMS étaient présents. Un lien territorial est vraiment nécessaire à des échelles variées selon les filières. Il s'agit de reconstruire cette architecture et la réunion a permis d'évoquer ces éléments.

Nicolas DOMANGE note que si l'AESN peut participer au réseautage et émettre des appels à projets, elle n'a pas les moyens humains et financiers de supporter l'ensemble des filières sur tous les territoires. La question prioritaire est de savoir comment intervenir, au-delà des AAC, à quel niveau, en complément de qui ? Sur quel créneau l'AESN est-elle attendue et pourrait-elle être pertinente et efficiente ? Telle est la question du 11^e programme. La séparation entre ateliers est certes artificielle mais la question est plutôt du ressort de l'atelier 2. L'agence de l'eau participe à la dynamique mais elle craint de dépasser ses ressources financières, entre amont et aval et dans le cadre du système macro-économique. Les questionnements sont nombreux.

Sébastien DEBUISSON, responsable Vignes, CIVC, propose une réflexion sur le marketing. Il ne s'agit pas de vendre du rêve aux vignerons et aux agriculteurs mais de la contrainte, même aidée. La difficulté est de faire passer le message auprès de ces vignerons et agriculteurs, autour de la réduction des intrants et de la protection de l'eau, les aides de l'AESN bénéficiant principalement aux agriculteurs déjà convaincus. Le bio n'est pas un objectif. Il est certes à privilégier, de même que la viticulture moins consommatrice d'intrants (HDE, durable ou Terra Vitis). Enfin, au sujet de l'efficacité des aides, il s'agit de réfléchir aux aspects démultiplicateurs, par exemple au travers de GIO, de CUMA ou de coopératives pour que l'action soit mutualisée et non individuelle. Comment obtenir un ratio aide/surface développée supérieur ? Comment changer d'échelle avec une aide identique, voire inférieure, et assurer un transfert vers des vignerons ou des agriculteurs qui ne seraient pas forcément intéressés par le sujet ?

Nicolas DOMANGE, en termes de gestion par les communes de leur espace, essaie de pousser les dossiers portés par des communautés de communes pour que l'aide affecte l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, l'AESN reçoit un dossier de demande d'aide au matériel par commune et elle n'a pas la capacité de tout traiter. Il note donc cette proposition de simplification et d'optimisation et conserve le terme « démultiplication ».

Peggy SEVESTRE, responsable de la cellule Protection de la ressource en eau, communauté urbaine du Grand Reims, indique qu'elle était jusqu'à récemment animatrice pour un syndicat qui couvrait 19 communes. Elle n'avait alors affaire qu'à des acteurs au sein des AAC, ce qui n'est plus le cas dans le cadre du Grand Reims et ses 143 communes. Elle évoque une discrimination qui n'est pas positive. Les agriculteurs sont contents de ne pas être situés dans une AAC. Or elle aimerait inverser la tendance et faire en sorte que travailler dans une AAC soit un privilège. Les aides et l'accompagnement ne suffisent pas à masquer le fait que les agriculteurs voient cette situation comme une contrainte. Elle s'astreint donc à bannir le terme de « changement de pratiques » quand elle les rencontre et à évoquer une « conversion à l'agriculture biologique » ou « l'adaptation au changement climatique ». Les exploitants récalcitrants ne voient pas pourquoi changer, bien qu'elle évoque l'intérêt général, la distribution d'eau potable et le coût moindre des mesures préventives par rapport aux mesures curatives. Ils entendent plus facilement qu'il leur est demandé « d'adapter leurs pratiques ». L'être humain n'aime pas le changement et les agriculteurs ne dérogent pas à la règle. Peggy SEVESTRE se sait porteuse de la contrainte en représentant la collectivité qui produit l'eau potable et elle remercie Thierry CHAPPAT d'avoir mis en relation tous les animateurs autour de la thématique Eau et de les faire travailler en synergie. Il manque cependant quelque chose. Des agriculteurs affirment qu'ils vont monter un dossier PDRR, ce qui suppose une assistance administrative, et d'autres ont l'intention d'investir dans du matériel sans savoir s'il est adapté à leur exploitation. Peggy SEVESTRE souhaiterait que les collectivités puissent être aidées pour acquérir du matériel à fin de test. Elle aimerait aussi de l'aide à la mise à place d'un label porté par la collectivité pour valoriser la production des agriculteurs qui se focalisent sur la ressource en eau. Il s'agirait aussi d'améliorer leur image, car certains, qui passent par une coopérative, souffrent d'un déficit dans ce domaine. Etre détenteur du label leur faciliterait la tâche.

Nicolas DOMANGE se demande si l'acquisition de matériel par les collectivités, en plus d'être éligible aux aides de l'agence de l'eau, ne l'est pas aussi au PCAE ?

Thierry CHAPPAT indique que le PCAE est réservé aux exploitants agricoles.

Agnès CARLIER précise que le principe de l'encadrement européen impose que l'agriculteur soit bénéficiaire, y compris comme utilisateur. Mais cette idée de territoire lui paraît excellente.

Nicolas DOMANGE voit tout l'intérêt de l'inter-thématique, qui existe depuis quelques années. Il a l'impression que les choses fonctionnent bien, en synergie, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Les animateurs partagent de l'expérience et vont dans le même sens, ce qui paraît très intéressant.

Sandra URBANIAK, responsable cellule animation, FREDON Champagne-Ardenne, comprend les efforts fournis sur la partie agricole mais rappelle que des efforts violents ont aussi été consentis par les collectivités, suite aux obligations de la loi Labbé. Elles ont dû du jour au lendemain s'adapter et œuvrer à la protection de l'eau. Elle souligne l'importance de les accompagner pour qu'elles atteignent leurs objectifs. Elle en remercie l'Agence et espère que l'accompagnement durera le plus longtemps possible. Les demandes des collectivités sont nombreuses pour qu'elles remplissent leurs obligations relatives à la Loi Labbé et à zéro phyto. La biodiversité en agriculture renvoie aux prairies et aux haies mais elle n'a pas compris les ambitions de l'AESN en termes de biodiversité pour les collectivités, malgré le lien évident entre biodiversité et protection de l'eau. Comment se positionne-t-elle par rapport aux actions de la région et de la DREAL ?

Nicolas DOMANGE évoque la transversalité de la question, qui a trait aussi à la suppression des pesticides, au pluvial et à la gestion écologique du milieu urbain. L'Île-de-France est à la pointe sur cette question. L'AESN intervient aussi sur la gestion de l'eau en zone urbaine dense. La synergie des réflexions doit s'effectuer.

Daniel YON renvoie aux solutions territoriales que Marie-Dominique MONBRUN appelait de ses vœux et qu'il a évoquées au sujet du SRADDET. Il avait invité les agglomérations de Troyes et de Reims à une journée spécifique sur le CESER il y a trois ans et avait pu mesurer la démarche transversale. Des trames vertes et du zonage urbain sont dessinés, qui impliquent la protection de secteurs, avec des haies de mi-pente, en identifiant bien les fonctionnalités. Le partage est possible. La puissance de conception des pôles ingénierie rend les communautés de communes évidentes depuis longtemps. Des exemples précis, en proximité, le démontrent et les prises de compétence s'accroissent.

Sandra URBANIAK entend surtout évoquer des grandes villes mais la majorité des collectivités de Champagne-Ardenne ne mènent pas ce travail sur la biodiversité, qui n'est pas prioritaire du tout et ne bénéficie pas de budget. Elle propose de retravailler sur la sensibilisation à la biodiversité des petites collectivités pour leur faire comprendre la relation entre les écosystèmes et la préservation des ressources.

Daniel YON essaie justement de le faire dans les avis du CESER sur le SRADDET, envoyés à la région. Il est sans doute encore plus difficile de faire du transversal sans une masse critique d'ingénierie qui parvienne à mettre en accord l'ensemble des maires à une échelle pertinente. Sur les aspects financiers des collectivités, ancien vice-président d'une communauté de communes et maire, il appelle à faire attention, dans l'équilibre général de la politique de l'eau, au changement des réseaux, qui représente des masses financières considérables. Ménager une place aux politiques précédemment évoquées et au grand cycle de l'eau, qui apporte gratuitement des bénéfices sur le traitement des eaux et contre les inondations, représentera alors un véritable défi. Certaines collectivités héritent dans des réseaux complètement obsolètes.

Nicolas DOMANGE rappelle que tel est l'objet de l'atelier 3.

Marie-Dominique MONBRUN attend avec impatience que la COMITER s'empare du sujet « eau et biodiversité », qui est fondamental. L'AESN a aidé la biodiversité

aquatique mais la manière de concevoir les projets change. L'agence de l'eau souhaite proposer aux différents COMITER d'examiner les projets à l'aune de ce qu'ils apportent sur l'eau et sur la biodiversité, ce qui nécessite sans doute de concevoir les projets autrement. Dans l'état du 10^e programme, l'agence de l'eau n'interviendra pas directement sur la biodiversité, faute de redevance dédiée, mais il est possible d'amorcer ce changement d'ingénierie et elle compte le proposer à la commission des milieux naturels. Marie-Dominique MONBRUN a entendu l'atelier proposer que soient soutenues les haies, l'herbe, la biodiversité des sols (en quoi les agriculteurs des zones d'alimentation de captage doivent-ils être privilégiés ?) qui favorisera peut-être la résilience des agriculteurs au changement climatique. Maintenir davantage d'arbres favorisera aussi la résilience des territoires aux inondations et aux sécheresses. Elle proposera au conseil d'administration de s'emparer de ce sujet dès 2018. Dans le cadre du 11^e programme, il convient de cibler l'ingénierie relative à l'eau et à la biodiversité, sans les séparer, mais en raisonnant par échelle territoriale. Telles sont les solutions fondées sur la nature, qui prennent en compte le territoire et les habitats. L'Argonne, en tête du bassin versant, a un rôle essentiel de rétention de l'eau, y compris pour Paris. La zone est remarquable en termes de biodiversité, étant labellisée RAMSAR, et Marie-Dominique MONBRUN souhaite renforcer l'animation de la zone RAMSAR de Champagne humide, avec un projet de labellisation « eau et biodiversité » qui lui semble pertinent.

Loïc GERARD, chargé de mission Foncier, cellule d'animation foncière de l'eau, SAFER Grand Est, revient sur les questions foncières pour témoigner de l'action de la SAFER. Elle travaille en partenariat avec l'AESN en amont des dossiers et envisage l'action foncière au travers des pré-diagnostics. Cela consiste à examiner une photographie du foncier pour cibler. Il ne s'agit pas de sanctuariser toutes les zones mais d'agir où le levier foncier est pertinent en complémentarité des autres actions, sur les zones les plus vulnérables. Le but est de concilier agriculture et environnement et non de supprimer l'activité agricole sur le bien. L'animation foncière peut aussi servir à maintenir des exploitations, notamment quand des biens peuvent être captés, et à conserver des prairies sur des secteurs, en particulier de captages. Il est possible d'installer un jeune qui maintienne l'herbe sur une zone à enjeu, sans acquisition par la collectivité. Elle peut apporter des capitaux si nécessaire mais le foncier peut être acquis par un propriétaire qui maintienne, au travers de baux environnementaux ou de cahiers des charges particuliers, un changement de pratiques sur des enjeux particuliers, pérennisé dans le temps.

Nicolas DOMANGE ajoute que lorsque l'Agence évoque le foncier, on imagine immédiatement l'acquisition foncière mais ce n'est pas une finalité. L'action de la SAFER va au-delà de la stricte acquisition et offre des modalités de résultats très variées et utiles, tout en préservant un équilibre local.

Thierry CHAPPAT, AESN DVM, ajoute, sur les investissements en matériels pour les vignobles, avoir rencontré un problème d'aide quant aux prestataires de service. Le vignoble champenois compte beaucoup de petites parcelles et d'agriculteurs doubles actifs, sans possibilité, pour l'instant, d'aider les prestataires de service qui travaillent pour les exploitants viticoles parce qu'ils ne le sont pas eux-mêmes. Les financer rendrait possible un travail sur des superficies beaucoup plus importantes et donc permettrait de rationaliser les investissements en matériels. En ce qui concerne la SAFER, il convient de donner du temps au temps, pour que la collectivité puisse agir rapidement quand certaines opportunités foncières apparaissent. L'idée serait d'aider la SAFER pour qu'elle puisse acquérir rapidement des parcelles avant de les restituer à la collectivité ou à un exploitant agricole, avec un bail environnemental. Il serait ainsi possible de localiser des systèmes de culture favorables à l'eau sur les bassins d'alimentation de captage. Une telle avance n'est pas encore inscrite au programme de l'AESN.

Christophe DEVIN, technicien agriculture, conseil départemental de Haute-Marne, revient sur l'action des départements en faveur de l'eau. La loi NOTRe concentre largement les départements sur le social, qui est très majoritaire dans leur budget, mais ils pensent aussi aux filières. Le laboratoire départemental d'analyses, qui bénéficie de subventions annuelles de soutien non négligeables, permet aux filières courtes d'avoir un

outil de proximité pour les auto-contrôles. Le département est aussi partenaire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités et des syndicats, en particulier pour l'aménagement foncier (anciennement démembrement), avec trois objectifs : environnementaux, agricoles et d'aménagement du territoire. En Haute-Marne, où la pression foncière reste raisonnable, il sera possible de mettre en place un périmètre de protection rapprochée sur une commune qui rencontre des problèmes phytosanitaires pour lui donner, de manière expéditive, la main sur ce foncier et le remettre, sous certaines conditions, en concession agricole. Le département dispose aussi de l'outil des enquêtes publiques, soit une approche coercitive, et des opérations de cessions et d'échanges d'immeubles fonciers à l'amiable. Il teste actuellement cette solution sur des zones boisées sans grande valeur économique, comme des anciennes vignes en limite agricole et en bordure de grands massifs pour permettre leur valorisation. Demain, plutôt que des seconds remembrements qui ne sont plus que partiellement financés, et dans des conditions difficiles, il est possible de le faire sous la forme d'aménagements fonciers, sur la base du volontariat. Mais il n'est alors pas possible d'isoler des surfaces pour les collectivités par des prélèvements, comme dans la démarche consacrée dans le code rural. Cet outil lourd mais efficace est pour l'instant dans la main des départements.

Agnès CARLIER reconnaît le principe de la démarche territoriale. Il s'agit de définir une stratégie foncière à l'échelle d'un département, à laquelle les collectivités peuvent être associées, et d'identifier les enjeux biodiversité et eau. Elle s'interroge sur l'aide que l'AESN peut apporter dans le cadre de la construction de ces stratégies foncières. L'agence de l'eau essaie d'élaborer un cahier des charges pour les collectivités, pour l'instant à l'échelle d'une aire d'alimentation de captage, mais le 11^e programme pourrait proposer la construction de ces stratégies à une échelle plus large, par exemple d'un département, en sortant du zonage AAC, au moins pour la partie réflexive au lancement de la démarche.

Philippe PINON-GUERIN approuve la proposition d'intégrer la biodiversité aux enjeux eau pour permettre une vision partagée, complémentaire et qui ne soit pas en opposition. En ce qui concerne la stratégie foncière, le Conservatoire a déposé un projet dans le cadre de l'appel à initiatives Grand Est pour la biodiversité/trames verte et bleue, dans une démarche de territoire, sur la Bassée. Il tient compte des enjeux écologiques mais aussi écosystémiques, à l'échelle de dizaines de communes, et vise notamment à aider à la préservation des prairies. Philippe PINON-GUERIN croit savoir que le projet a été retenu. Les collectivités en sont à l'origine mais la chambre d'agriculture de l'Aube et la SAFER ont rapidement été approchées pour qu'il soit possible de travailler sur l'amont, en termes de visibilité et de maintien des prairies, en prévoyant les départs à la retraite et les cessions pour ne pas partir sur une logique de destruction et donc perdre de vue les aspects d'eau et de biodiversité.

Nicolas DOMANGE appelle l'attention sur l'adaptation au changement climatique, qui n'a encore été abordé que succinctement. Comment intégrer ce sujet transversal dans le programme d'intervention de l'AESN pour qu'il soit vécu et intégré positivement dans le contexte évoqué ?

Joël BOURDERIOUX pense que les adaptations agricoles nécessaires pour l'eau, la biodiversité ou le changement climatique, se recoupent, avec des différences mineures. Mais les échelles de travail sont variables entre l'adaptation au changement climatique, les zones à enjeu eau ou les zones biodiversité. Le malaise de l'AESN dans ses interventions sur les démarches de territoire a été évoqué. A quelle échelle doit-elle le faire ? Certaines zones à enjeu sont prioritaires. Mais comment voit-elle l'articulation avec le changement climatique ? Il est nécessaire de travailler en regroupant les enjeux. Dans les démarches sur les aires d'alimentation de captage, les réflexions tournent beaucoup autour des pratiques agricoles et de leurs impacts sur la ressource en eau mais peu sur le lien entre l'agriculture et son territoire. Cela peut amener à aborder de plus grandes échelles et des thématiques sur lesquelles l'AESN n'est pas positionnée, par exemple l'alimentation. Si l'agence de l'eau ne peut pas intervenir sur ces domaines, d'autres acteurs doivent le faire et il convient de travailler avec eux. Joël BOURDERIOUX reconnaît que les zones à enjeu

eau méritent une action plus soutenue mais il est difficile de cloisonner entre territoires l'appui au développement de l'agriculture biologique. Pour qu'elle se diffuse et que les filières se structurent, elle doit se développer un peu partout. L'agriculture biologique ne réfléchit pas en termes de territoires à enjeux.

Marie-Dominique MONBRUN remercie les participants de leurs interventions. Elle retient l'idée d'élargir les partenariats au-delà de ses partenaires traditionnels (collectivités, chambres consulaires, syndicats...) et de ne pas se limiter au domaine de l'eau. Il lui semble nécessaire de travailler avec les services de l'Etat, par exemple dans le cadre du SRADDET. Les priorités du ministre de l'écologie incluent les contrats de transition écologique. L'AESN y a réfléchi en interne et avec les instances et a identifié plusieurs types de contrats : un contrat qui vise l'exemplarité sur un territoire donné, qui peut aller jusqu'à l'expérimentation, des contrats thématiques, par exemple sur les captages, et des contrats de solidarité, pour soutenir des acteurs qui ne peuvent agir seuls sur la biodiversité et le changement climatique, en particulier des grandes villes, en raison de leurs territoires attenants, très ruraux et très peuplés. Cette notion de solidarité semble devoir être travaillée et elle sollicite les idées sur ces contrats.

Véronique KLEIN souligne la chance, en termes de solidarité entre territoires ruraux et villes, d'avoir Paris à proximité. L'Alsace compte beaucoup de circuits courts, voire très courts. Elle habite à 80 km de Strasbourg et l'expérience montre que mettre en place des circuits courts ne vaut pas la peine et que les paysans ne parviennent pas à gagner leur vie dans ce cadre, faute de débouchés, les habitants ayant des jardins. Paris est proche et offre des débouchés, par exemple pour le maraîchage et il s'agit d'imaginer comment le mettre en place. Dans les zones très rurales, les circuits courts sont condamnés à un échec avéré. En proximité d'une grande ville, il est possible de réfléchir différemment.

Marie-Dominique MONBRUN évoque la nécessité, pour établir un partenariat, d'être complémentaire. Les outils et les financements de l'AESN sont cadrés par le programme et elle ne peut pas se démultiplier à l'infini. Il s'agit donc, sur un territoire donné, de mobiliser la complémentarité des outils, et ce n'est pas aisé, faute de bien les connaître.

Alix Véronique KLEIN évoque la mise en place d'un jeune maraîcher sur une zone d'alimentation de captage, loin d'une ville, avec une aide de la collectivité pour trouver un outil qui lui permette de livrer en ville. Il est nécessaire d'imaginer et de mettre en œuvre ces dispositifs, ce qui nécessite une bonne connaissance des outils disponibles. Autour de Strasbourg, des terrains ont été donnés à des jeunes qui voulaient se lancer dans le maraîchage, avec des conventions pour du maraîchage bio ou sous d'autres formes. Bien qu'elle soit agricultrice biologique, elle estime que l'agriculture de demain ne doit pas se limiter au bio, surtout si la France veut rester exportatrice. Il est possible d'expérimenter autour des villes.

Nicolas DOMANGE témoigne que les cellules d'animation des zones d'alimentation de captage y voient un sujet. Il conviendra sans doute d'évoluer vers la construction de projets. L'AESN peut fournir une boîte à outils, se positionner et se coordonner, en particulier avec la région, mais elle ne peut pas tout construire. Sur la biodiversité, en particulier, l'agence de l'eau arrive sur un secteur où les acteurs et les financeurs sont déjà nombreux. La réflexion est contextuelle et les solutions pertinentes diffèrent d'un endroit à l'autre. Aucune n'est valable partout et il convient pour l'animation de trouver ces relais. L'AESN ne mène pas encore d'animation de filière et le programme pourrait réfléchir à passer d'une animation sur l'objet physique qu'est le captage à une animation de filière dont le résultat pourrait en partie bénéficier au captage, avec une dimension territoriale.

Marie-Dominique MONBRUN admet que l'eau, et donc les captages, sont vitaux mais les territoires à enjeu eau incluent aussi des zones humides.

Véronique KLEIN ajoute que les zones humides seront modifiées par le changement climatique.

Alix PRODHON appelle à ne pas créer une usine à gaz des partenariats financiers. Elle teste en grandeur nature sur le département les conventions avec l'AESN. Un partenariat de cellule à cellule est très simple et humain, mais monter un projet avec plusieurs financeurs qui ont chacun leur propre logique et leurs propres modalités de financement exige une véritable ingénierie et un important savoir-faire. Elle met en garde les collectivités ou les porteurs de projet qui n'auraient pas ces connaissances.

Nicolas DOMANGE estime qu'intégrer cette réflexion sur l'ingénierie financière fait partie de l'animation et de la construction des projets, en particulier sur des dossiers aux multiples financeurs. Mais les appels à projets y réfléchissent et optimisent la démarche, choisissant par exemple qu'un seul des partenaires possibles s'engage dans un projet. La réflexion sur les financeurs est cependant collective.

Alix PRODHON juge positivement les appels à projets, qui donnent un cadre. Le projet doit cependant être prêt. Monter un projet en quelques mois en partant de zéro, même avec une très bonne idée, n'est pas possible. Elle ne sait pas encore, en phase de test, si les appels à projets sont reconduits. Il est nécessaire d'anticiper et de présenter un projet au début, en gardant la possibilité de présenter des dossiers au fil de l'eau quand ils semblent mûrs, un peu comme des candidatures spontanées.

Nicolas DOMANGE évoque des instructions au fil de l'eau. Les appels à projets n'ont pas vocation à perdurer pour toutes les interventions. Ils sont souvent liés à des questions expérimentales et d'affichage. Leur intérêt est de rassembler les financeurs. Il convient donc de garder un comité des financeurs pour les projets au fil de l'eau.

Daniel YON voit souvent deux vagues, la première donnant au futur candidat la possibilité de se réveiller pour la seconde.

Agnès CARLIER juge difficile de faire émerger un projet puis de le monter entre les deux vagues, qui sont souvent espacées d'une année.

Nicolas DOMANGE confirme que les appels à projets sont souvent annoncés en début d'année, quand la deuxième vague n'est pas encore prévue. L'AESN a encore du mal à être prospective et à annoncer le lancement d'un projet deux ans plus tôt.

Alix PRODHON attire l'attention sur les stations d'épuration, qui n'ont pas encore été évoquées. Le rôle des missions d'animation est essentiel, en particulier sur les toutes petites collectivités. La chambre d'agriculture de Haute-Marne met un agent à disposition pour travailler sur le plan Climat Air, sur l'atténuation et l'adaptation. Il lui semble nécessaire de le prendre en compte dans le 11^e programme. Elle évoque le document de l'INRA de 2013 sur l'atténuation possible. Certaines stations sont sur des sols très superficiels, même si la Haute-Marne n'a pas que des fonds de vallée mais aussi des plateaux de barrois avec des problématiques particulières. L'adaptation exige de viser des systèmes résilients à la sécheresse climatique et des sols pour augmenter la résilience des systèmes d'exploitation. Sans apporter de solution, elle propose de prendre en compte ces points dans la réflexion.

Daniel YON évoque les milliers d'hectares de prairie retournés sur ces espaces et les incidences sur les matières en suspension sur l'axe de la Marne.

Véronique KLEIN se demande comment donner envie à un jeune de devenir éleveur.

Marie-Dominique MONBRUN fait la distinction entre atténuation et adaptation et renvoie à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin. Dans les missions des établissements publics, l'atténuation relève de la compétence de l'ADEME et pas de l'agence de l'eau, qui doit en revanche s'intéresser à l'adaptation. Elle estime qu'il serait judicieux que l'AESN puisse travailler en partenariat avec l'ADEME sur un territoire donné, pour relier les deux sujets.

Véronique KLEIN regrette que l'atelier n'ait pas évoqué les consommateurs. Les agriculteurs, qui sont à l'écoute de l'environnement, le sont aussi de leur portefeuille et ils

feront ce que veulent les consommateurs. Elle se dit convaincue qu'un agriculteur peut s'adapter, pour peu qu'il puisse vivre correctement de son métier. Les prairies ont eu tendance à disparaître parce qu'elles n'étaient pas rentables. Elle témoigne que beaucoup d'éleveurs laitiers arrêtent à cause des contraintes. Elle évoque donc la volonté politique mais aussi celle des consommateurs : que voudront-ils dans le futur ?

Daniel YON a entendu évoquer le vignoble et les grandes plaines agricoles, un peu l'amont et le petit chevelu mais pas du tout le Perthois, dont les problèmes sont spécifiques. Ayant trois puits dont il mesure régulièrement la température, il atteste que celle de la nappe phréatique a considérablement évolué, de 2°C en 15 ans. Cette situation particulière se retrouve d'ailleurs sur le bassin de Seine-Normandie dans la plaine de Brienne. Il se dit sidéré de voir encore, malgré les évolutions de la population agricole, de l'irrigation aérienne par aspersion en plein midi alors qu'il en résulte de baisser la température à 11°C au pied des céréales au mois de juillet, en pleine maturité, ce qui d'après la loi du k_{hi}^2 divise le métabolisme par 2. La pratique n'est pas complètement abandonnée, en particulier sur le Perthois, une des plus belles nappes de Seine-Normandie. Dans le Nord de l'Aube, certaines situations étonnantes sont aussi bien connues des chambres d'agriculture.

Marie-Dominique MONBRUN appelle à conduire là aussi des changements de pratiques.

Nicolas DOMANGE annonce qu'il préparera une synthèse des échanges de l'atelier pour la restituer à la COMITER de l'après-midi. Elle sera ensuite transférée à la C3P.

Agnès CARLIER remercie les participants. La biodiversité, les filières et le changement climatique exigent que l'AESN réfléchisse différemment à son zonage, à l'échelle de territoires cohérents, en développant une animation plus transverse sur un territoire, et qu'elle aide les stratégies de maîtrise foncière, en lien avec la réflexion territoriale.

Marie-Dominique MONBRUN répète que les sujets de préoccupation et de débat et les pistes de propositions seront transmis à la COMITER de l'après-midi et remonteront à la C3P pour être agrégés.

Éric RODEZ remercie les participants. Au-delà de la synthèse des échanges de la matinée qui sera établie, il les invite à ne pas hésiter à faire remonter tout élément de réflexion, idée ou prospective susceptibles de nourrir les débats en interne. Le travail des instances ne fait que commencer mais le calendrier est contraint et il demande que ces contributions soient transmises d'ici mi-novembre. Il remercie par avance les participants d'exprimer leur point de vue. Les échanges auraient pu être cloisonnés autrement, avec des sous-ateliers. Ils n'ont fait qu'effleurer certains sujets ou solutions. Les échanges ont beaucoup tourné autour de l'eau, moins autour de la biodiversité et très peu autour de l'évolution climatique. Il sollicite les idées d'amélioration qui pourraient être fondamentales pour le 11^e programme et remercie par avance les participants de les faire remonter.

Nicolas DOMANGE propose de le faire auprès de la COMITER ou des services de l'AESN, qui a un site dédié aux contributions.

Daniel YON confirme que le site de l'AESN est très collaboratif et que de nombreux documents y sont disponibles, avec des liens, au-delà des plaquettes et bilans d'activités.

Atelier 2 : Gestion de la ressource en eau dans les entreprises agro-alimentaires et filières à bas niveau d'intrants

Daniel BEDDELEM annonce que l'atelier travaillera en plusieurs étapes :

- Frédéric MONBRUN présentera les dispositions actuelles du 10^e programme ;
- lui-même présentera les filières à bas niveau d'intrants, un dispositif qui a évolué autour du 10^e programme ;
- Maurice LOMBARD exposera un focus sur les dispositions du 10^e programme relatives à l'industrie agro-alimentaire ;
- la FRAB présentera les enjeux identifiés, une réflexion entre la région et les agences de l'eau devant s'inscrire dans une démarche prospective sur le développement de la filière bio dans les années qui viennent, coordonnée et concertée avec la profession, les chambres d'agriculture et la région Grand Est.

L'objectif de l'atelier est de recueillir les propositions et remarques des participants.

Il est procédé à un tour de table.

Frédéric MONBRUN, AESN DVM, présente un état des aides du 10^e programme depuis 2013, dont un montant conséquent a bénéficié au secteur agroalimentaire. Il présente les conditions et procédures relatives aux différentes thématiques soutenues par les aides à l'industrie, avec de nombreux exemples : études, dépollution à la source, réduction des rejets polluants par temps de pluie, accompagnement et réduction de pollutions, économies d'eau et méthanisation agricole.

Daniel BEDDELEM évoque une spécificité du département de la Marne : la présence de cours d'eau à très faible débit au regard de la pollution urbaine ou industrielle susceptible d'être générée. Or le réchauffement climatique pourrait faire baisser les débits d'étiage de 30 % dans les 50 ans à venir, ce qui exige que les ouvrages d'épuration soient plus efficaces et d'éviter autant que possible les effluents issus d'activités économiques.

Marie-Noëlle VIAUD, CIVC Epernay, souhaite connaître les déchets éligibles à la méthanisation et savoir si les aignes pourraient en faire partie.

Frédéric MONBRUN liste les boues, les graisses et les sorties d'effluents.

Christophe LAURENT, directeur ChampArgonne Biogaz de Noirlieu, précise qu'il a essayé de mettre en place ce dispositif mais a abandonné, à cause des problèmes techniques et de la structure des aides. Une partie est transformée à la méthanisation mais une autre pas, en particulier l'enveloppe des grains, qui pose beaucoup de problèmes techniques.

Daniel BEDDELEM considère la méthanisation comme un sujet d'actualité. L'AESN procède à un calcul d'apothicaire sur ces outils parce que développer une filière d'énergie propre ne fait pas partie des compétences des agences de l'eau, d'autres acteurs publics, notamment l'ADEME, étant chargés de ces missions. Il s'agit de s'attacher à la part dévolue à la politique de l'eau, c'est-à-dire d'évacuer certains types de déchets. Les financements peuvent être apportés par les acteurs de l'eau au titre de l'élimination d'un type de déchets, le reste pouvant être aidé par des fonds structurels européens ou par l'ADEME.

Frédéric MONBRUN évoque l'exemple d'effluents bien chargés d'un transporteur qui procède à des lavages de citernes agroalimentaires. Ne peuvent-ils pas être amenés sur un centre de méthanisation pour éviter qu'ils se retrouvent à la station d'épuration ?

Christelle PONSARDIN, DRAAF Grand Est, comprend que l'AESN intervient sur la méthanisation non agricole.

Frédéric MONBRUN le confirme.

Daniel BEDDELEM sollicite les questions sur les niveaux de soutien apportés par l'AESN.

Muriel PETERS, administratrice Champagne-Ardenne, France Nature Environnement Grand Est, pensait que séparer les eaux pluviales des eaux usées était réglementaire.

Daniel BEDDELEM distingue les discussions à caractère réglementaire, c'est-à-dire les textes applicables aux entreprises concernées. Il s'agit en l'occurrence des installations classées pour la protection de l'environnement. Leur encadrement réglementaire est garanti par la police des installations classées (DREAL) dans le cadre d'un arrêté ministériel qui fixe les taux maximums de rejet, les concentrations maximales admissibles, etc. Les entreprises de taille supérieure bénéficient d'un arrêté spécifique qui détermine ce qu'elles sont autorisées à rejeter, à quelle concentration, à quel rythme et à quel endroit. Une enquête publique doit être organisée en amont. Elle fait l'objet d'un arrêté d'autorisation du préfet, calé sur des obligations réglementaires européennes qui interdisent le mélange des eaux usées et pluviales. L'infiltration évoquée par Frédéric MONBRUN concernait des eaux de lavage de voitures et des eaux pluviales. L'AESN intervient pour des activités autorisées.

Muriel PETERS comprend que la réglementation n'est pas assez contraignante. Economiser cette aide à la dissociation des deux types d'eaux serait possible si la législation était plus ferme. Les usagers sont obligés de respecter une réglementation assez stricte.

Daniel BEDDELEM confirme que chacun doit respecter la réglementation. Certaines eaux pluviales sont propres mais des eaux de ruissellement peuvent passer par exemple par des aires de stockage de betterave. Une fois chargées, elles doivent être traitées. Ne peuvent être infiltrées, dans les dispositifs évoqués, que des eaux sans danger pour la ressource. La réglementation est liée à l'activité économique de l'entreprise et encadrée, le cas échéant, par des textes européens. Les rejets sont déterminés par des directives européennes, reprises par la législation nationale, et l'AESN applique cette réglementation dans tous les domaines, sauf quand les BREF sont publiés, c'est-à-dire lorsque l'industriel doit faire face aux déchets qu'il génère. L'agence de l'eau ne peut alors pas aider, sauf si l'industriel décide d'aller au-delà des obligations réglementaires, ce qui est souvent le cas.

Philippe ROBERT, ASAE, se demande si le niveau des aides est fixé par la Commission européenne ou au niveau français.

Maurice LOMBARD rappelle que le taux d'aide est fixé par la commission des aides de l'AESN.

Daniel BEDDELEM précise que le comité de bassin fixera le niveau de soutien lors du vote du 11^e programme. Le ministère peut décider, par une lettre cadre, d'une cohérence du niveau de soutien entre agences de l'eau. Mais le comité de bassin, après les processus de concertation, qui sont en cours, détermine ce niveau, voire les enveloppes. Par exemple, il peut décider de fixer le volet « eau potable » à 40 M€. Ces décisions sont ensuite entérinées par les services de l'Etat puis mises en œuvre par les agences de l'eau, qui doivent respecter ces dispositions et les taux fixés, ce que vérifie la commission des aides.

Maurice LOMBARD précise qu'il s'agit de recommandations de la C3P. Les taux d'aide diffèrent d'une agence de l'eau à l'autre, en fonction des objectifs qui leur sont fixés et des contraintes de chaque bassin.

Frédéric MONBRUN cite l'exemple des investissements pour les pollutions accidentelles, avec des usines nouvelles, qui ont pu être aidées, et des groupes, qui ont été exclus. Un taux unique pour tous peut être décidé ou des sites peuvent être priorisés dans le plan territorial.

Daniel BEDDELEM suppose que les groupes ont été exclus en raison d'un contingentement budgétaire et donc d'une priorisation de l'effort. Les arbitrages peuvent être financiers, techniques ou sociaux.

Un intervenant rappelle avoir demandé, lors des réunions organisées par l'AESN sur l'adaptation au changement climatique, des aides plus importantes à la méthanisation, qui est actuellement soutenue à 15 %, 25 % ou 35 % selon la taille.

Daniel BEDDELEM note que les discussions de l'année passée avaient pour but d'illustrer la stratégie d'adaptation au changement climatique. L'évolution des taux se décidera dans l'année qui vient, ainsi que les conditions d'éligibilité aux aides. Des évolutions peuvent avoir lieu à mi-parcours des programmes mais elles sont très mineures pour l'agence de l'eau Seine-Normandie. Le conseil d'administration peut modifier le programme en cours mais seulement en cas d'évolution du contexte réglementaire. Il n'est en général pas souhaitable de changer les règles du jeu en cours de partie, les acteurs préférant habituellement avoir une visibilité sur une longue période.

Maurice LOMBARD vérifie que le but de l'atelier est bien de formuler des propositions dans le cadre des orientations du 11^e programme.

Marie-Noëlle VIAUD indique que sa filière est consommatrice des aides de l'AESN. Elle souligne que l'accompagnement se déploie depuis de nombreuses années et montre son efficacité sur la filière pour la partie œnologique (centres de pressurage et de vinification). Il s'agit souvent de TPE ou de PME, les grosses maisons ne représentant que peu de dossiers présentés. Ce dispositif a permis d'obtenir un taux d'épuration important sur ces établissements et elle demande qu'il soit reconduit sur le 11^e programme. En effet, le taux d'épuration est aujourd'hui élevé mais une filière change constamment, avec des établissements qui disparaissent, se construisent ou s'agrandissent. Le soutien de l'AESN est intéressant pour accompagner ces évolutions. Les premiers investissements et actions se sont focalisés sur les centres de pressurage mais il reste un travail à mener en termes de captation des effluents. L'accompagnement ne doit donc pas s'arrêter du jour au lendemain mais s'inscrire dans la durée. Elle sollicite donc la poursuite des aides de l'agence de l'eau.

Daniel BEDDELEM confirme qu'un important effort est fourni depuis longtemps. Cependant, la qualité des eaux n'est pas toujours au rendez-vous. Un effort particulier est-il attendu et sur quel type d'installation ?

Marie-Noëlle VIAUD explique sa difficulté à faire face à des entreprises très dispersées mais aucun secteur de l'aire d'appellation ne pêche en particulier. Les points susceptibles d'être améliorés sont nombreux. Ce sont surtout de petits établissements qui ne sont pas équipés.

Marie-Noëlle VIAUD ajoute qu'elle sait capter ceux qui sortent pour faire du pressurage. Il s'agit plutôt de centres effectuant de la vinification, qui ne représentent pas d'importantes quantités de pollutions à gérer. Quelle solution technique et économiquement raisonnable peut-elle proposer ? Telles sont plutôt les orientations. Mais elle ne veut pas non plus que l'aide soit limitée aux petites unités car certaines unités plus grandes se modifient et ont besoin d'accompagnement.

Daniel BEDDELEM comprend que l'effort de l'AESN doit porter sur les petites unités de vinification mais sans oublier les autres.

Frédéric MONBRUN note l'existence de grands centres qui effectuent des transferts d'activité.

Marie-Noëlle VIAUD confirme que certaines installations anciennes délocalisent.

Daniel BEDDELEM se dit perplexe à l'idée d'encourager la sortie des coopératives. Les dossiers instruits concernent en majorité des producteurs qui quittent la coopérative pour s'installer chez eux.

Frédéric MONBRUN estime qu'ils se retirent souvent pour faire du bio.

Marie-Noëlle VIAUD le confirme. Ceux qui sortent d'une coopérative ont souvent des projets de production et ne se retrouvent pas au sein d'une telle structure. En quoi leur sortie est-elle gênante ?

Daniel BEDDELEM estime que la situation est a priori traitée. Il s'agit d'une nouvelle création d'activité et d'une multiplication des outils de traitement, sur des financements publics, ce qui l'interpelle.

Marie-Noëlle VIAUD évoque des volontés individuelles.

Maurice LOMBARD confirme qu'il s'agit d'un mouvement inverse à celui des collectivités, qui se regroupent pour mettre en commun des moyens. Valoriser les circuits courts s'oppose aux grandes structures. Cette logique est soutenue par les pouvoirs publics. Les installations importantes sont en effet souvent techniquement mieux maîtrisées que les petites. Mais il convient de prendre acte de la situation.

Frédéric MONBRUN suppose que certains quittent les coopératives tandis que d'autres les rejoignent. Ce mouvement peut dépendre aussi des récoltes.

Marie-Noëlle VIAUD confirme que tout est toujours en mouvement. Des coopératives se regroupent. La situation n'est pas statique. Elle évoque le stockage pour les plateformes.

Maurice LOMBARD remarque que beaucoup a été entrepris mais qu'il reste des besoins. La situation évolue et il demeure des points sensibles, selon les problématiques politiques locales.

Daniel BEDDELEM revient à la question du taux d'intervention sur la méthanisation. La réponse de Seine-Normandie est-elle différente de celle des autres bassins, les équilibres financiers étant difficiles à trouver ?

Philippe ROBERT ne peut pas répondre sur le taux qui doit être fixé mais il juge celui-ci relativement faible par rapport aux autres aides.

Frédéric MONBRUN note qu'il instruit très peu de dossiers. Le taux peut donc être augmenté sans trop de difficultés.

Philippe ROBERT s'en féliciterait. Il retient des échanges de l'année précédente les notions d'adaptation et d'atténuation. Pour atténuer, il convient de favoriser cette filière. Il fait le lien avec les états généraux de l'alimentation, qui ont vraiment encouragé le dossier de la méthanisation agricole et de tout le flux agro-alimentaire, et pas seulement celui des déchets. Si la production de biogaz représente l'avenir, il convient de ne pas se limiter aux seuls déchets mais de s'ouvrir à des composés agricoles qui peuvent aller à l'alimentation du bétail ou à la production de gaz.

Frédéric MONBRUN connaît des industriels qui créent leur unité de méthanisation dans le cadre de leur station d'épuration pour traiter ses concentrés au lieu de les évacuer en Belgique. Ils réinjectent leur gaz dans les canalisations et augmentent les capacités de la station.

Philippe ROBERT précise qu'il a aussi travaillé sur des dossiers qui prévoyaient non une injection mais une réutilisation directe par l'industriel, ce qui génère moins de coûts, ne serait-ce qu'en s'abstenant d'épurer le gaz.

Frédéric MONBRUN évoque le projet ChampArgonne, où la chaleur des moteurs sert à concentrer les digestats.

Philippe ROBERT propose donc une hausse des taux.

Daniel BEDDELEM note qu'il serait souhaitable d'approfondir le sujet de la méthanisation au regard des démarches en cours.

Jean-Marc VAUTHIER, chef de service territorial (Moselle-Amont et Meuse), AERM, témoigne que le bassin Rhin-Meuse n'a pas de dispositif d'aide à la méthanisation. Cette dernière représente un moyen de transformer des matières, qui peut être intéressant dans certaines circonstances, notamment pour l'eau. Mais aucun projet de ce type n'a été directement financé et rien de concret sur une aide éventuelle à la méthanisation n'est inscrit dans les travaux sur le 11^e programme. Il existe d'autres techniques intéressantes,

comme le compostage et le traitement des effluents, y compris de retour à la terre ou d'optimisation énergétique. L'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite mener une réflexion sur tous ces cas de figure, dont la méthanisation pourra ressortir. Elle relève cependant un point de vigilance, dans des secteurs ruraux sans logique industrielle, sur le devenir des digestats sur les terres et la mobilisation de l'azote. Dans un bassin versant à la sensibilité particulière, le carbone étant évacué par la production de CH₄ par la méthanisation, les digestats peuvent comprendre une proportion d'azote par rapport au carbone plus importante que l'effluent d'origine, ce qui a un intérêt énergétique et n'est pas incompatible avec l'environnement mais représente un important point de préoccupation. L'autre point de vigilance concerne la nécessité d'utiliser des co-produits pour la méthanisation, ce qui peut entraîner localement des besoins d'apport complémentaire en maïs et donc une modification du paysage agricole sur un secteur donné. Ce qui est valable sur un territoire ne l'est donc pas forcément ailleurs. Jean-Marc VAUTHIER assure qu'il n'a pas d'idée préconçue. Pour chaque projet, il s'intéresse à l'impact et la plus-value pour l'eau. Le bilan peut être positif ou pas, mais le mieux est d'obtenir à la fois une plus-value aquatique et énergétique, c'est-à-dire un bouquet d'intérêts.

Frédéric MONBRUN demande en effet de ne pas utiliser de maïs. Toutefois, son coût élevé représente une réponse.

Un intervenant indique qu'il a utilisé du maïs comme base au début du projet mais ne l'a pas renouvelé.

Muriel PETERS ajoute qu'il est possible, dans le meilleur des cas, d'alimenter le méthaniseur avec des produits locaux. Mais il convient parfois d'aller chercher des substrats dans des endroits éloignés, ce qui génère des coûts de transports et met en cause la qualité de l'air.

Philippe ROBERT appelle à mener une réflexion territoriale sur ce sujet.

Frédéric MONBRUN rappelle que l'arrêté mentionne un périmètre défini.

Christelle PONSARDIN s'interroge sur cette orientation en faveur de la méthanisation non agricole et non de la méthanisation agricole.

Frédéric MONBRUN évoque la ligne industrie.

Daniel BEDDELEM suppose qu'il s'agit de protéger la ressource en eau. La méthanisation des effluents agricoles s'inscrit plutôt dans une logique d'économie locale ou de diversification et modifie sans doute peu le rapport entre charge entrante et charge sortante, à part la plus-value. Il se dit perplexe quant à l'amélioration de la ressource en eau qui en découle.

Christelle PONSARDIN suppose que le projet n'a pas été conçu dans l'optique initiale de protéger la ressource en eau mais comme une activité économique.

Christophe LAURENT le confirme. ChampArgonne BioGaz est un regroupement d'agriculteurs. L'avantage est de pouvoir capter d'importants volumes de boues. Un méthaniseur agricole utilise entre 15 et 30 tonnes par jour de produits. Il a ainsi été capable de récupérer instantanément 300 m³ d'effluents en excès de la station d'épuration de Saint-Dizier. Tel est l'avantage d'une grande installation de méthanisation. Une petite ne sera pas en mesure de le faire, étant souvent adossée à un élevage et n'ayant pas besoin d'autres liquides.

Maurice LOMBARD remarque que d'autres projets traitent des déchets qui devraient sinon l'être par un système épuratoire financé. Mais il convient qu'il existe différentes classes et donc des effets de bord. En amont peuvent se trouver des projets agricoles mais, aujourd'hui, un très faible pourcentage d'effluents provient de la partie agricole.

Christophe LAURENT en convient. Le monde agricole voit des effluents repartir à la terre.

Maurice LOMBARD estime que les agriculteurs considèrent plutôt la valorisation des digestats en termes de diminution des engrais chimiques, ce qui est important en termes environnementaux.

Muriel PETERS remarque de nombreux projets représentant d'importants montants et qui demandent beaucoup d'aides. Elle aimerait connaître le nombre de petits projets. Les toutes petites entreprises sont plus aidées. Sont-elles nombreuses à demander des aides ?

Frédéric MONBRUN indique qu'il a instruit en 2016, 28 dossiers d'artisanat, 6 dossiers d'études, 37 dossiers de CIVC, 2 importants dossiers agroalimentaires, 2 importants dossiers non alimentaires et 16 dossiers non alimentaires.

Daniel BEDDELEM indique que nombre de dossiers remontent au travers du partenariat avec le CIVC, qui sert de relais pour sensibiliser et informer sur les soutiens possibles, ce qui représente de nombreux dossiers vinicoles. Cependant, beaucoup remontent également par le partenariat avec la CNAMS (garages, restauration, pressings...).

Frédéric MONBRUN précise que les dossiers conséquents concernent des métiers de bouche. Le Grand Reims a mis en place des bacs à graisse dans tous les restaurants. Il exerce des pressions, ce qui génère de nombreux dossiers. Il en sera bientôt de même dans les grandes villes, où des animateurs commencent à intervenir sur cette problématique. Ce sont de petits dossiers mais, au final, de grandes quantités de graisse en moins dans les réseaux d'assainissement.

Daniel BEDDELEM prévoit qu'il en sera demain de même pour les micro-polluants et les hydrocarbures. Les grands industriels connaissent l'AESN mais l'animation est importante pour toucher et sensibiliser les petits porteurs de projets.

Frédéric MONBRUN ajoute que l'agence de l'eau a reçu beaucoup de dossiers de pressing, en particulier en région parisienne, dont la majorité est désormais traitée. La réglementation les oblige à s'équiper.

Maurice LOMBARD estime nécessaire de toucher les petites structures. Il a rencontré la chambre de commerce et d'industrie. L'intérêt est double : informer les petites structures qui n'ont pas forcément les moyens de se déplacer pour des réunions d'information et regrouper les dossiers, dans un contexte de réduction des moyens de l'AESN. Le CIVC a l'avantage de déléguer le travail à un autre que l'agence de l'eau.

Daniel BEDDELEM confirme que l'AESN rencontre des problèmes pour toucher les industriels concernés. Il remarque que très peu d'industriels de l'agroalimentaire sont présents à la COMITER élargie alors qu'ils ont tous été invités. Ils ont d'autres sujets de préoccupation et d'autres priorités et ne sont pas toujours accessibles. La manière de les approcher n'est pas satisfaisante.

Philippe ROBERT revient sur les propos de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sur l'évolution de la matière lors de la méthanisation. L'azote organique se minéralise mais cela ne pose pas forcément problème. Elle peut aussi être apportée au printemps en lieu et place d'engrais de synthèse. Le bilan est donc positif. Sur la partie organique, la méthanisation touche le carbone, qui va facilement se transformer en méthane, le carbone dur restant dans l'effluent et dans le sol qu'il vient enrichir. Cet enrichissement, dans la logique du 4/1000 de la COP 21, est un moyen de stocker du carbone dans le sol et donc d'atténuer.

Daniel BEDDELEM propose d'avancer et de présenter un zoom sur le volet industriel, suite à l'exposé de Maurice LOMBARD, avant d'aborder les filières à bas niveau d'intrants.

Maurice LOMBARD décrit la coopérative CRISTAL UNION, qui produit de la saccharose et de l'éthanol à partir de betteraves et leurs sous-produits. L'objectif de la coopérative est d'allier la rentabilité économique et les performances environnementales.

Il évoque les objectifs environnementaux que s'est fixés la coopérative sur la décennie 2010-2020 et les résultats atteints : réduction de 12 % de la consommation d'énergie (9 % atteints), de 25 % de l'émission de CO₂ (20 % atteints) et de 50 % de la quantité d'eau prélevée (51 % atteints). Les betteraves contenant beaucoup d'eau, l'entreprise prélève 200 000 m³ d'eau et en restitue 3,8 millions de m³. Plutôt que de l'épurer et la renvoyer à la rivière, la coopérative épand 1,2 million de m³ sur CIPAN et 2,6 millions en irrigation, ce qui épargne d'autant le milieu naturel, permet des apports en matière organique et en minéraux et représente un exemple d'économie circulaire. L'économie de la ressource explique le rapprochement des unités de sucrerie, excédentaire en eau, et de distillerie, qui en consomme, ce qui pose la question du stockage et des différentes qualités d'eau, qui nécessitent des traitements séparatifs. Les investissements sont importants et il est vrai qu'il serait moins coûteux de prélever la ressource dans la nappe. L'optimisation s'effectue avec les industriels voisins. Maurice LOMBARD présente un tableau des investissements réalisés par l'entreprise et un graphe montrant l'évolution des prélèvements.

Il expose quelques suggestions pour le 11^e programme :

- favoriser le stockage d'effluents, ce qui nécessite le traitement des odeurs ;
- la méthanisation, largement débattue ;
- épandre la matière organique sur les sols plutôt que de consommer de l'énergie pour l'épurer et émettre du CO₂.

Il présente quelques chiffres à titre d'illustration :

- la mise en place de 500 000 m³ de stockage pour les fins de campagne, en janvier, représente un budget d'investissement de 7,5 M€ ;
- installer des unités de méthanisation pour transformer une partie du carbone coûte 3,5M€.

Muriel PETERS serait ravie, l'eau étant chargée en matières organiques et en matières de l'industrie agricole en amont, donc en produits phytosanitaires, que la Champagne-Ardenne produise de la betterave bio. CRISTAL UNION serait-elle prête à s'engager dans cette voie ?

Maurice LOMBARD propose d'évoquer ultérieurement les essais effectués en ce sens.

Philippe ROBERT traite de l'épandage des effluents de sucreries et de féculeries. Les cadres de recherche de matières dangereuses dans l'environnement, proposés par la DREAL et l'AESN, sont assez larges et ont permis de retrouver seulement quelques produits phytosanitaires (HAP et nonylphénols). La recherche tente actuellement de trouver un moyen d'extraire ces composés du sol. L'impact sur la qualité de l'eau est donc nul mais il reste à étudier les effets d'accumulation dans le sol.

Muriel PETERS juge le sujet important, l'épandage s'effectuant sur le sol.

Maurice LOMBARD évoque le conseil scientifique de l'AESN, qui comprend des agronomes. L'épuration par les stations, réalisée par les grandes sociétés, est bien mieux connue que l'épuration par le sol, qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en avant. La majorité des apports reste dans la terre et pas dans les betteraves. Les additifs utilisés par le procédé industriel sont très limités et leur quantité baisse. Il regrette d'ailleurs la différence de réglementation entre France et Allemagne. La majorité des produits n'est pas apportée par l'industrie mais par l'agriculture.

Daniel BEDDELEM précise que la notion de soutien aux filières à bas niveau d'intrants a été ajoutée au 10^e programme pour réduire les risques de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité pour la direction territoriale. Le dispositif Ecophyto, évoqué par un autre atelier, fait partie des outils. Il revient à l'atelier d'aborder la filière à bas niveau d'intrants. L'AESN a aujourd'hui une ligne expérimentale pour apporter son soutien au développement de ces filières sur son territoire, avec différents volets, le comité de bassin demandant de prioriser les efforts sur les secteurs prioritaires, c'est-à-dire les aires d'alimentation de captage, les zones

sensibles aux pollutions diffuses d'origine agricole. Il souhaite également soutenir les projets concernant toute la filière, sauf la transformation à la ferme. Les projets collectifs (CUMA ou groupements d'agriculteurs) ou portés par des artisans ou des groupes industriels sont susceptibles d'être soutenus par l'agence de l'eau au titre de son 10^e programme. Elle réfléchit avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la région Lorraine à lancer un appel à projets sur ce dispositif peu connu et à apporter un soutien aux dossiers industriels ou artisanaux en lien avec un projet de territoire (miscanthus, chanvre ou transformation de produits issus de l'agriculture biologique).

Daniel BEDDELEM propose à la FRAB de faire un point d'étape sur le développement de l'agriculture biologique, qui change d'échelle. Le dispositif de soutien doit donc évoluer mais rester attaché à un projet de territoire. L'objectif est de faire connaître ce dispositif insuffisamment connu, de le tester et de l'étendre dans le cadre du 11^e programme, dans une logique de filière intégrée pour satisfaire les besoins du marché. Les demandes sont nombreuses et l'objectif actuel vise à se concentrer sur les territoires à enjeu, en particulier les aires d'alimentation de captage. Il s'agit de passer d'un conseil et de mesures de soutien limitées dans le temps à la structuration de filières plus durables et pertinentes sur le territoire.

Céline BARRERE, chargée de mission Filières, FRAB (fédération régionale des agriculteurs biologiques) Champagne-Ardenne, présente quelques chiffres qui attestent de la dynamique de changement d'échelle en cours : progression à deux chiffres du nombre de nouvelles fermes, de conversions, de certifications d'entreprises de transformation et de distribution et du marché du bio en France, avec trois quarts des produits consommés qui y sont aussi produits. Pour que ce taux se maintienne, il est indispensable que la filière se structure et se développe. Elle présente les chiffres fin 2016 pour la région Grand Est : 1 800 exploitations (+300 en 2016) sur 100 000 hectares, soit 3,5 % de la SAU (surface agricole utile), et presque 1 000 opérateurs de l'aval (collecteurs, transformateurs ou distributeurs). L'enjeu est de promouvoir une filière équitable pour les agriculteurs et tous les échelons et de construire des filières territorialisées pour approvisionner le marché local en production locale. Les filières sont l'occasion de regrouper les différents acteurs et les collectivités, par exemple dans la restauration collective.

Céline BARRERE s'appuie sur la carte de la production en Seine-Normandie pour décrire quelques filières bio et leurs enjeux :

- sur la production laitière, quelques fermes plus isolées (en particulier dans la Marne) ont besoin d'acquérir des outils de transformation à la ferme, étant trop loin des points de collecte. Il est aussi nécessaire de développer des outils de transformation, sachant qu'une même fromagerie peut comprendre une partie traditionnelle et une partie bio, à condition que les produits soient séparés. Les deux chantiers consistent donc à accompagner le changement des producteurs et celui des transformateurs ;
- sur la filière viande, l'enjeu est d'approvisionner le marché de manière continue sur l'année, en particulier pour la production ovine. Les abattoirs sont certifiés mais ils font face à des demandes de mise aux normes exigeantes, le bio ayant besoin d'un maillage plus dense que le traditionnel. Les ateliers de découpe certifiés sont en nombre insuffisant. Il manque des producteurs de porc bio, en particulier des naisseurs ;
- sur les filières végétales, les problématiques sont très diverses. La betterave sucrière ne peut pas passer en bio et elle freine la conversion de nombre d'agriculteurs. Elle rencontre des problématiques de transformation, les volumes produits étant insuffisants pour alimenter une usine. Les légumes secs se développent insuffisamment, avec des problématiques d'acquisition d'outils de triage et de conditionnement, qui ne peut être que collective. Les pommes de terre et les plantes aromatiques et médicinales se développent. Sur le chanvre, la surface cultivée a été multipliée par quatre mais le développement de la filière est limité par l'insuffisance d'outils de séchage du chènevis, la graine du chanvre, qui doit être séchée dans les six heures après la récolte, ce qui exige des unités

réparties sur le territoire, comme pour les céréales. Les unités de séchage doivent profiter à plusieurs produits (sarrasin, maïs, plantes aromatiques...).

Muriel PETERS ajoute la problématique du houblon.

Céline BARRERE précise que la production est également insuffisante.

Léo THYBURCE, FRAB, précise les enjeux de transformation que pose la restauration collective. Une étude menée dans le cadre du PNA (plan national d'alimentation) avec la DRAAF a montré que les besoins, réels, de transformation de légumes en 4^e gamme (légumes épluchés, égouttés et ensachés) ne permettent pas aux producteurs de rentabiliser un tel outil et qu'il est préférable qu'ils s'allient à des outils en Ile-de-France ou en Lorraine. Le marché de la restauration collective est tributaire d'arbitrages politiques. Il arrive parfois que des collectivités réinvestissent dans des légumeries. L'AESN le prévoit-elle dans ses appels à projets ? Les enseignes spécialisées et les GMS (grandes et moyennes surfaces) de la région, qui vont parfois jusqu'à se certifier, demandent souvent des productions déficitaires (comme le maraîchage et le porc bio) et des produits transformés, tels que des salades en sachets ou de la « fraîche découpe ». Ces nouvelles demandes restent à étudier au regard des productions régionales, peut-être dans le cadre d'un nouveau PNA ou d'une partie prospective de l'appel à projets.

Céline BARRERE précise qu'il s'agit bien d'évoquer les filières bio. Le marché se structure mais n'est pas mûr et beaucoup reste à faire, en particulier pour accompagner la transformation par la complémentarité des outils collectifs et individuels portés par des collectifs d'agriculteurs, des industriels privés ou des coopératives. Il est à souligner qu'il est nécessaire de travailler à la cohérence de tous les maillons par la création de nouveaux outils et l'accompagnement des outils existants vers la certification, ce qui demandera certainement des investissements, ne serait-ce que pour adapter les outils à des quantités moindres. Ces investissements ne sont pas forcément localisés sur les zones de captage mais ils n'en sont pas moins indispensables au développement du bio sur les zones prioritaires.

Daniel BEDDELEM exprime son accord. Les cultures ne pourront pas se situer à 100 % sur les zones AAC. Cependant, si seul 1 % se trouve dans ce cas, l'AESN ne pourra pas aider. Il appelle donc, pour que les outils se développent sur les territoires à enjeu, au maintien des relations entre la FRAB et les cellules des champs de captage. Il rappelle que la transformation à la ferme dépend d'un règlement communautaire distinct de celui des aides à l'industrie. Elle doit donc s'inscrire dans le PDRR, ce qui exige que la préoccupation remonte à la région, à la DRAAF et aux chambres d'agriculture. De plus, l'AESN souhaite plutôt, pour parvenir à des transformations de masse, encourager les dynamiques collectives d'une certaine ampleur, avec une cohérence territoriale, d'autant qu'elle disposera dans le futur de moyens insuffisants pour soutenir les initiatives individuelles. Daniel BEDDELEM relève un appel à la transformation de la betterave bio.

Maurice LOMBARD évoque la filière, du producteur au transformateur et au marché. Ce dernier existe et la filière doit être certifiée dans son ensemble. La certification a un coût, mais il ne pose ici pas de problème. La difficulté réside dans la production.

Céline BARRERE remarque qu'il serait possible de produire de la betterave bio mais elle ne sait pas à quel coût.

Maurice LOMBARD estime le surcoût de 30 % à 100 % selon les produits. Le sucre bio est deux fois plus cher que le sucre traditionnel. Le prix est donc sans doute moins un problème que la partie agricole. Une coopérative est dirigée par les producteurs, qui sont sensibles au marché. Pourquoi alors ne pas répondre ? La luzerne n'est pas très rentable mais elle est maintenue car les cultures comme la betterave en a recours dans les rotations. Le cœur du problème est industriel : l'outil a été développé pour des questions économiques de taille gigantesque. Certaines filières n'en ont pas et d'autres disposent d'outils trop conséquents. La betterave est un produit périssable qui doit être transformé assez rapidement, ce qui incite à une massification de la production. La coopérative y

réfléchit. Les autres pays d'Europe commencent souvent leurs campagnes par la production bio. Il existe un projet en Bretagne. Mais une usine représente un investissement de centaines de millions d'euros.

Daniel BEDDELEM note que la production et la transformation sont réunies. La demande est nationale et il ne paraît pas incohérent d'afficher la piste visant à y répondre par un projet concerté, sous réserve de compatibilité avec la démarche bio régionale.

Léo THYBURCE demande que les planchers d'un éventuel appel à projets ne soient pas trop élevés afin que des acteurs artisanaux, comme une laiterie, puissent y répondre.

Muriel PETERS se demande si la possibilité d'organiser une collecte a été étudiée. Elle juge le sujet intéressant, les zones humides pouvant être utilisées comme pâturages. Des fermes sont à transmettre dans la Marne et l'existence d'une filière autour du lait permettrait sans doute que davantage de porteurs de projet se manifestent. Actuellement, il leur est indiqué que l'élevage dans la Marne est terminé.

Céline BARRERE estime qu'il convient surtout d'en discuter avec la fromagerie, qui s'en charge déjà pour la partie conventionnelle. Cependant, le camion qui collectera le lait bio sera sans doute plus petit et parcourra davantage de kilomètres. Les projets d'implantation de prairies sont importants et le PNR de la Forêt d'Orient y travaille notamment. Le développement des filières peut en effet aider l'élevage et donc le maintien de prairies.

Ludovic PURSON, animateur mission captages, chambre d'agriculture de la Meuse, rappelle que les prairies font partie des cultures à bas niveau d'intrants. La Meuse en a perdu beaucoup. Il demande ainsi des aides au maintien des prairies, et donc de l'élevage en général.

Daniel BEDDELEM en convient mais cela nécessite des éleveurs, qui ont tendance à changer de culture, pour de nombreuses raisons légitimes. Ce dispositif ne pourra donc se développer sans la mise en place d'un outil de production viable économiquement. L'abattage est également un sujet, les abattoirs étant très concentrés sur le territoire national et peu nombreux dans le Grand Est. S'agit-il de développer les abattoirs de proximité ? Ces sujets se posent à la maille du territoire.

Céline BARRERE témoigne que les producteurs et le conseil d'administration s'interrogent sur les abattoirs.

Emeline CHOUMERT, DREAL, ne voit pas d'autre voie que de maintenir les élevages et les outils de transformation, d'autant que les abattoirs sont pointés du doigt. La filière est en difficulté.

Léo THYBURCE évoque le fonds Avenir Bio, l'appel à projets national de l'agence Bio, qui présente la difficulté d'être de très grande portée. Avoir un pendant territorial serait intéressant pour motiver les acteurs qui ne souhaitent pas un tel investissement. Mais comment motiver les transformateurs pour qu'ils y répondent ?

Daniel BEDDELEM ajoute l'enjeu que les transformateurs restent sur le territoire.

Christophe LAURENT pense que le digestat n'est pas homologué par l'agriculture biologique. Le compost est plus facilement utilisable.

Céline BARRERE précise que certains digestats le sont. Elle n'est pas spécialiste de la question mais elle sait que la réglementation bio évolue à ce sujet. Les digestats issus de méthaniseurs qui utilisent des déchets organiques provenant de la restauration collective et des boues d'épuration sont en effet proscrits. Mais il existe des méthaniseurs 100 % bio et il est possible qu'ils accueillent des matières organiques bio. Les méthaniseurs sont en cours de développement et la filière bio doit se poser la question. L'évolution est permanente.

Maurice LOMBARD estime la réglementation précise et très stricte sur les digestats. Mais elle diffère selon les pays, comme pour toutes les filières.

Léo THYBURCE évoque des lectures nationales des règles européennes.

Philippe ROBERT explique qu'il a rencontré le groupe intrants de l'INAO pour leur expliquer que des effluents agro-industriels pourraient être valorisés. Il lui a été indiqué que les sucreries utilisant de l'acide sulfurique pour extraire le sucre, leurs effluents ne pouvaient pas être bio. Mais le sucre bio est fabriqué de la même manière. Comment le sucre peut-il être bio si l'effluent ne l'est pas ?

Céline BARRERE reconnaît que la filière bio manque de matières organiques. Plus le bio se développera et plus elle se libèrera de cette contrainte. Les semences du chanvre, par exemple, ne sont pas bio pour l'instant faute de filière. La production de porcs bio manque de porcelets bio. Mais autoriser par exemple la conversion de porcelets conventionnels ne permettra jamais au naissage bio de se développer. Il convient de se développer de façon cohérente, ce que ne permettrait pas la multiplication des dérogations.

Philippe ROBERT se demande si le blé et les protéines suffisent à nourrir les porcs.

Céline BARRERE reconnaît le problème. Le marché est encore un peu déficitaire. Les céréaliers s'inquiètent d'une possible surproduction mais elle est certaine que la production s'écoulera. Les protéines seront sans doute du soja, qui se développe dans le Gers, mais il convient de s'interroger sur les autres protéagineux, en respectant les limites d'incorporation dans les rations d'élevage. Pour les monogastriques, une faible utilisation de produits non issus de l'agriculture biologique reste autorisée pour obtenir certains acides aminés. La réglementation évolue dans l'objectif du 100 % bio mais elle ne l'atteint pas encore. Tout se met en place avec les demandes.

Daniel BEDDELEM fait lecture des points qu'il a identifiés dans la discussion :

- méthanisation : il conviendra de s'interroger sur les niveaux de soutien pertinents et les effluents agricoles ;
- viticulture et viniculture : il convient de maintenir les efforts dans les deux domaines actuels et les plateformes des aignes et d'avoir un regard plus affûté sur les petites unités de vinification ;
- l'intérêt de l'économie circulaire autour de l'eau ;
- l'intérêt et la pertinence technique du retour au sol, s'il est bien conduit ;
- la suppression de la DCO/DBO, demande qui remontera sans doute par ailleurs ;
- la nécessité d'une filière bio de la betterave sur le territoire : il propose aux différents acteurs d'échanger pour avancer dans cette réflexion ;
- maintenir une politique dynamique d'accompagnement de la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, en cohérence avec la stratégie régionale, les points d'attention sur le territoire étant l'abattage des produits issus de l'élevage sur prairie, et les outils de séchage de certains produits (chènevis). La Haute-Marne a aussi demandé des unités de stockage temporaire du chanvre pour regrouper plusieurs producteurs sur un petit territoire d'AAC ;
- l'extension à tous les acteurs économiques des aides pour la réduction de la consommation d'eau alors qu'elles sont concentrées sur des ZTQ en cours de disparition.

Maurice LOMBARD confirme que la tendance est à la suppression des zonages.

Daniel BEDDELEM poursuit sa liste :

- le stockage et la restitution différée des effluents lors d'une période de besoins en eau et en fertilisants, notamment pour les pommes de terre ;
- pour le PDRR, des aides à l'implantation de cultures à bas niveau d'intrants, notamment le miscanthus : cette nouvelle mesure agro-environnementale s'étalerait sur les trois premières années d'implantation.

Emeline CHOUMERT estime la filière herbe tout aussi importante.

Céline BARRERE souligne l'importance pour certaines filières du séchage, du triage et du conditionnement. Les outils permettent de sécher la production actuelle mais pas de la développer, faute de séchoirs certifiés et spécifiques. En 2014, tout le chènevis était séché dans les Ardennes.

Maurice LOMBARD assure qu'il a des solutions à proposer.

Daniel BEDDELEM ajoute :

- réussir à mieux toucher les acteurs économiques, un sujet de préoccupation pour la communication.

Marie-Noëlle VIAUD évoque, au-delà des filières alimentaires, la nouvelle réglementation sur les substances dangereuses et l'introduction de nouvelles molécules qui n'ont pas été analysées.

Maurice LOMBARD partage cet avis. Il lui semble nécessaire de relancer des études pour confirmer ou pas les analyses sur les nouvelles réglementations, identifier la provenance des molécules et trouver des alternatives. Le domaine mérite d'être travaillé dans les filières.

Frédéric MONBRUN note que l'agence de l'eau peut aider les études de diagnostic sur les micropolluants. Elles doivent être maintenues dans le 11^e programme.

Maurice LOMBARD évoque les procédés de dépollution à la source, qui n'entrent pas dans les IED.

Frédéric MONBRUN précise qu'initialement, les aides de l'AESN demandaient une attention aux IED. Désormais, elle examine uniquement la norme la plus contraignante. Mais cela doit être défini dans les MTD, à savoir le respect des normes.

Maurice LOMBARD confirme que certains éléments ne sont pas dans les MTD. Madame MONBRUN a évoqué ce matin les contrats de transition écologique, qu'elle souhaitait que l'atelier aborde. Il en demande une définition.

Daniel BEDDELEM n'est pas certain qu'ils aient été définis et ne peut donc pas répondre. Le thème sous-jacent est l'adaptation au changement climatique. Il s'agit de projets de territoire multi-acteurs et de dispositifs à bénéfices réciproques.

Daniel BEDDELEM propose d'évoquer la question lors de la réunion de la COMITER de l'après-midi. Il remercie les participants pour leur présence et l'intérêt des débats.

Atelier 3 : Performance des réseaux de distribution d'eau potable

Nicolas JUILLET, agriculteur, maire, vice-président du département de l'Aube en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du numérique, président du syndicat départemental des eaux de l'Aube, président de la C3P, présente le syndicat départemental et les instances de l'AESN qui travailleront sur le 11^e programme.

Il est procédé à un tour de table.

Nicolas JUILLET rappelle le contexte du 10^e programme. Un important enjeu concernait l'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières. En cours de programme, constatant une hausse de 20 % de la consommation d'eau au lieu des 2 % prévus, deux appels à projets sur les réseaux AEP ont été lancés pour la sécurisation et l'amélioration de la qualité des réseaux, en particulier sur la partie rurale (Normandie et tête de bassin). L'un s'est déroulé en 2016 et l'autre est en cours de dépouillement. Ils ont rencontré un vif succès. Le président SAUVADET et la C3P envisagent donc d'aller plus loin dans le cadre du 11^e programme, en particulier sur les zones rurales, avec des déclinaisons locales du programme plus importantes sur les besoins particuliers. Il a ainsi été demandé à la COMITER DTVM de travailler le sujet, si le problème s'avère réel, pour voir s'il pourrait être traité dans le 11^e programme.

Le 10^e programme se termine en 2018 et la stratégie d'adaptation au changement climatique demeure malgré le changement de Préfet. La baisse annoncée du niveau de la nappe de Craie entre 2 et 10 mètres dans les 30 ans à venir, même si pire n'est pas certain, peut aussi remettre en cause l'alimentation en eau potable de certaines collectivités. Il convient de s'y préparer car les chiffres les plus extrêmes seraient catastrophiques pour la Seine-Normandie. La région agglomérée de l'Île-de-France recouvre plus de 60 % du bassin mais le travail s'effectue ensemble et les territoires ruraux sont plutôt bénéficiaires des importantes cotisations liées à l'activité économique globale de la région. La sur-redevance prévue par le 10^e programme n'a pas été activée. Il convient également de travailler sur les économies d'eau et la qualité des réseaux. Nicolas JUILLET précise qu'il rejette l'argument du rejet à la nappe qui relativiserait l'intérêt de travailler à la réduction des pertes d'eau.

Il s'agit donc de préparer le 11^e programme par des temps d'échanges en COMITER, dont il présente le calendrier :

- le lancement du travail en février/mars dans les commissions ;
- un avis du comité de bassin en avril, qui a demandé la validation de la C3P ;
- la partie redevances a été validée par la C3P et le comité de bassin ;
- le travail continue désormais sur les dépenses.

Nicolas JUILLET répète que l'Etat a défini, à compter du 1^{er} janvier 2018, un plafond mordant pour l'ensemble des agences de l'eau, l'Etat prélevant toutes les recettes supérieures, même si le dépassement est dû à une autre agence de l'eau. Ce dispositif s'entend toutefois sous réserve de confirmation car des interventions sont en cours, en particulier de la directrice générale de l'AESN le matin même, pour faire en sorte que le plafond soit défini par agence de l'eau, afin qu'un « bon élève » ne soit pas mis en difficulté par les agissements d'un autre. Le président SAUVADET a associé les présidents des comités de bassin à cette démarche. Le comité de bassin de l'AESN a, en réaction à cette mesure, déjà unifié la redevance « renouvellement de réseau » à 24 centimes.

Le 11^e programme doit poursuivre les dynamiques initiées pour atteindre les objectifs du SDAGE. L'état des masses d'eau a progressé même si des efforts restent à fournir, en particulier pour les zones marines et pour prendre en compte dans sa globalité le grand cycle de l'eau, dont les compétences étaient jusqu'ici segmentées. Les contrats doivent permettre d'avancer plus rapidement avec l'AESN. Cinq postes ont déjà été perdus sur Châlons et quatre doivent encore disparaître. Le regroupement des collectivités doit permettre d'améliorer les situations. La protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses doit être améliorée et la problématique des polluants émergents doit être abordée. Le 11^e programme étendra les compétences des agences de l'eau, avec une

participation plus importante à l'AFB, à la protection des milieux marins et au financement de l'ONCFS, soit une hausse de 100 M€ à 260 M€ de fonds de concours, et autant de budget en moins pour la politique de l'eau. Le ministre demande de faire plus et mieux avec moins d'argent. Le contexte consiste donc à relever des défis importants pour le renouvellement des réseaux et pour la DERU, en particulier par temps de pluie.

Jackie ROBIN, président FREDON Champagne-Ardenne, vice-président de la communauté de communes de l'Argonne champenoise, chargé de l'eau potable, de l'assainissement, de la voirie et des bâtiments, craint à terme une nationalisation des agences de l'eau, voire leur disparition au profit de Bercy. Les recettes des agences de l'eau sont plafonnées et elles reçoivent la compétence GEMAPI. Il ne voit pas comment il sera possible de tout faire et il craint que le rural soit abandonné. Il invite les directeurs d'agence de l'eau à s'inquiéter sérieusement.

Nicolas JUILLET certifie que le dossier a été pris à bras-le-corps par la direction de l'AESN et la présidence du comité de bassin, qui a adopté un vœu unanime. Il ne sait pas quelle suite sera donnée par le gouvernement et le ministère des finances. Le ministre de l'environnement semble conscient du schéma. Nicolas JUILLET reconnaît que l'inquiétude est générale. Il ajoute que les collectivités pourraient être amenées à être condamnées par Bruxelles à payer avec l'Etat en cas de contentieux. Il a rencontré des parlementaires de la République en marche pour leur faire comprendre que les efforts ont des limites. Le président a annoncé au comité de bassin qu'il se réservait le droit de mener des actions plus fortes dans les semaines et les mois qui viennent si la loi de finances n'était pas satisfaisante. Il n'a pas développé de stratégie mais un programme doit être voté conjointement par le comité de bassin et le conseil d'administration de l'AESN, ce qui lui donnera un certain poids. La préparation s'effectue dans le cadre donné mais celui-ci ne doit pas continuer à se restreindre. Le prélèvement a certes été supprimé mais le plafond imposé peut être pire. Il n'est pas pour autant possible de refuser de travailler sur le 11^e programme. Tout le monde se félicite du travail des comités de bassin mais leurs moyens sont quand même rabotés. Nicolas JUILLET partage donc l'analyse de Jackie ROBIN et le dernier comité de bassin, en présence du directeur de l'eau du ministère de l'environnement, l'a affirmé haut et fort.

Jean-Pierre FORMET, membre de la COMITER, vice-président de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der (30 000 habitants), dont la délégation couvre l'eau, l'assainissement, l'aménagement hydraulique des rivières et le service d'information hydrographique, et président d'un syndicat de démoustication qui couvre 53 communes, rappelle que les collectivités de plus de 5 000 habitants doivent avoir un budget de l'eau équilibré, sans ponctionner le budget principal, dont les redevances à l'agence de l'eau. Celle-ci doit de même affecter ses recettes à des dépenses liées à l'eau et les besoins sont énormes. Or en l'occurrence, l'argent ira au ministère des finances sans être affecté. Les redevances issues des taxes payées par les citoyens sont volées aux agences de l'eau pour aller dans des caisses de l'Etat et cela semble illégal.

Nicolas JUILLET exprime son accord avec cette analyse. Jusqu'en 2012, l'argent de l'eau restait à l'eau, dans le cadre des programmes prévisionnels de recettes et de dépenses établis par les agences de l'eau. Aujourd'hui, 260 M€ sont octroyés à l'ONCFS et l'AFB, sans compter le plafond mordant.

Jean-Pierre FORMET le comprend pour l'AFB, qui mènera des actions sur l'eau, à la différence de l'ONCFS.

Nicolas JUILLET relativise cette affirmation. Aucun poste n'était prévu pour les agences de l'eau au niveau de l'AFB, même si un poste a depuis été donné. L'idée des créateurs de l'AFB visait un organisme indépendant vivant sur les fonds des agences de l'eau. Le comité de bassin avait proposé qu'une action accrue sur la biodiversité soit menée en interne par les agences de l'eau mais il n'a pas été entendu, ce qui est regrettable. Nicolas JUILLET ignore encore le futur rôle des agences de l'eau au sein de l'AFB. Le comité de bassin se réserve pour cette raison le droit d'être plus offensif dans ses actions s'il n'obtient pas satisfaction.

Fabrice CAPY, chargé d'opérations, AESN DVM, rappelle les actions actuelles de l'AESN, dans le cadre du 10^e programme, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable :

- les études sur l'eau potable, avec 80 % d'aide pour les schémas directeurs de l'eau potable ou 50 % pour des études plus spécifiques ;
- les travaux (création et réhabilitation de forages ou de réservoirs d'eau potable, construction d'usines de traitement de l'eau potable) : les taux sont différenciés selon la position de la collectivité, urbaine ou rurale, et majorés selon certains critères.

Jackie ROBIN estime que ces critères posent problème. Sur trois communes, l'une, en régie, qui n'a rien entrepris depuis 50 ans, fait passer l'ensemble sous les critères, ce qui fait que la communauté de communes n'a droit à rien et ne peut pas déclencher des travaux.

Fabrice CAPY distingue le cas où la collectivité est déjà dans la communauté de communes et la récupération d'une communauté dans le cadre de la loi NOTRe. Si la communauté de communes s'engage sur un échéancier, elle peut quand même prétendre aux aides de l'AESN.

Nicolas JUILLET l'invite à discuter avec la direction territoriale. Des adaptations sont possibles. Le regroupement des intercommunalités ne doit pas aboutir à pénaliser ceux qui ont bien travaillé. L'idée est d'assouplir les critères, avec une démarche de progrès et un calendrier pour améliorer ce qui doit l'être. La problématique est la même pour zéro phyto ou les aires d'alimentation et les périmètres de protection des captages. L'idée est d'arriver à une démarche de progrès, pas de supprimer toutes les aides.

Fabrice CAPY le confirme. Il justifie cependant les critères d'éligibilité, par exemple de lancer une étude AAC avant de déposer une demande d'aide pour une usine d'eau potable contre les pesticides.

Stéphane BRIOT, technicien eau potable, conseil départemental de la Haute-Marne, comprend moins qu'un bon rendement soit exigé pour lancer des travaux sur les réseaux.

Nicolas JUILLET estime nécessaire de poursuivre la démarche engagée. Celui qui répare les canalisations doit pouvoir distinguer un tronçon de réseau qui enregistre de nombreuses fuites et provoque un dépassement des plafonds et une partie de canalisations en danger qui nécessite des travaux.

Stéphane BRIOT retrouve cette démarche dans le financement des schémas, ce qui permet de déboucher sur un programme de travaux.

Nicolas JUILLET indique que les appels à projets ont été lancés pour voir ce qui fonctionne ou pas. Le 11^e programme s'en inspire pour mieux définir ces critères.

Jean-Pierre FORMET souhaite connaître le nombre d'intercommunalités qui ont les compétences eau et assainissement. L'échelle de l'intercommunalité lui semble essentielle pour gérer les réseaux. Or il a entendu des rumeurs selon lesquelles le Sénat souhaiterait revenir sur cette décision, ce qui semble une erreur.

Régis TEHET, responsable du service investissements collectivités industrie, AESN DTVM, confirme qu'elles sont très peu nombreuses.

Nicolas JUILLET fait état d'un rejet de cette proposition et s'en félicite.

Stéphane BRIOT ne comprendrait pas que les communautés soient obligées de revenir en arrière.

Régis TEHET propose d'examiner, avant d'aborder de nouvelles pistes pour le 11^e programme, ce qui existe, en particulier l'adduction et le stockage.

Jean-Pierre FORMET rappelle que seuls les réseaux d'adduction sont concernés par le 10^e programme et non les réseaux de distribution, qui concentrent de nombreuses problématiques.

Nicolas JUILLET justifie ainsi les appels à projets.

Fabrice CAPY poursuit sa présentation du 10^e programme par les modalités d'aide et les quatre critères d'éligibilité et de majoration des aides de l'AESN.

Nicolas JUILLET constate un réel souci sur les MAE. L'AESN s'y est engagée avec l'Etat mais les agriculteurs concernés n'ont rien perçu depuis 2015. L'Etat désengage même des surfaces en cas de dépassement de plafonds qui n'existaient pas alors. La C3P demande que les MAE soient considérées de manière totalement différente. Le souci de fonctionnement est réel, d'autant que l'agence de l'eau ne connaît pas le budget qu'elle devra y consacrer. Nicolas JUILLET précise qu'il a demandé en commission des finances une estimation de ces sommes.

Jean-Pierre FORMET indique qu'il compte sur son territoire 24 unités de production, dont 18 sont impactées par les nitrates, avec des taux supérieurs à 38, ce qui exige 18 études d'aires d'alimentation de captage. Il ne sera pas possible de les mener à bien et il a donc été demandé un étalement sur six ans. Toutefois, Jean-Pierre FORMET se dit interpellé par la politique de rendement. Ce concept lui paraît discutable et mériter une réflexion, en particulier sur les petites communes. Par exemple, si une entreprise quitte Vitry-le-François, le rendement peut passer subitement de 80 % à 40 %. Un seul robinet peut faire perdre 7 000 m³ d'eau par an à la commune et faire chuter d'autant le rendement. Les indices linéaires de perte lui semblent mériter une réflexion. Des gains plus importants peuvent être attendus sur des collectivités que sur des petites communes. Le délégataire de service public s'est engagé à augmenter les rendements aux seuils demandés par l'AESN. Certaines petites communes multiplient les travaux pour chercher des micro-fuites en dédaignant de possibles fuites plus conséquentes sur d'importantes canalisations. De plus, la compétence est intercommunale et un rendement de 70 % est demandé par réseau et non sur la globalité, ce qui incite à chercher les petites fuites. Il semblerait préférable de réfléchir au réseau rural sur l'ensemble de l'intercommunalité et pas à l'échelle de chaque commune, pour pousser à chercher les fuites les plus importantes.

Jean-Philippe MOULINOT, responsable du service Performance des ouvrages et redevances, AESN DTVM, exprime son accord. Les éléments déclarés pour la redevance prélèvement de la ressource en eau prennent effectivement en compte la notion de rendement sur le terrain. La formule comprend un terme de base, qui diffère pour les prélèvements de plus ou moins 2 millions de m³, et un terme correctif qui tient compte de l'indice linéaire de consommation. La valeur déclarée du rendement par les collectivités est précisément comparée au rendement réel ramené au réseau et à sa taille. Il conviendrait donc peut-être que le programme accorde une aide si le rendement réel est supérieur à la valeur technique réelle calculée dans le cadre de la redevance. Par ailleurs, tout dépend de la taille du service d'eau. La communauté de communes de Vitry-le-François compte 20 points de comptage susceptibles d'alimenter des réseaux indépendants. La logique technique pousserait donc à demander des rendements de réseau par unité de production d'eau potable indépendante, l'objectif de la réglementation visant à intervenir pour les réseaux au mauvais rendement qui prélèvent dans une ressource fragile. A Vitry-le-François, sur 50 km², le réseau n'est pas complètement interconnecté. L'AESN cherche une valeur technique de rendement relative à l'impact sur la production. Plus le service de l'eau est important et plus le prélèvement sera conséquent et la ressource fortement impactée. Le calcul de la limite du rendement « correct » varie donc avec la quantité de prélèvement. Pour un tout petit réseau, elle sera aux alentours de 70 % et pour un réseau urbain, elle sera supérieure à 80 % voire plus. L'AESN s'intéresse donc à l'impact de réseaux défaillants sur le prélèvement.

Nicolas JUILLET entend la nécessité de critères d'éligibilité. Le 11^e programme enregistrera globalement, à partir du 1^{er} janvier 2019, une baisse de 40 % ou 80 % du

nombre de communautés concernées. L'idée est donc d'établir des schémas d'alimentation opérationnels, collectivité par collectivité. L'AESN accorde quand même 80 % de subvention aux schémas globaux d'alimentation en eau potable. Des aires d'alimentation de captage ne seront pas mises en place sur les 20 ou 40 ressources afférentes et le schéma permettra de mettre l'accent sur certaines d'entre elles. Pour permettre une avancée, l'AESN peut accepter de figer la situation, pour peu que le schéma progresse.

Jean-Pierre FORMET juge les schémas directeurs extrêmement importants pour cibler les points négatifs d'une intercommunalité. La communauté de communes a la compétence depuis 2001 et elle est passée de 7 à 35 communes. Il est politiquement difficile de faire admettre à des petites collectivités qu'elles doivent maintenant changer de pratiques et installer des dispositifs anti-intrusion ou sécuriser les accès au réservoir, d'autant que ces mesures sont coûteuses. La loi demande de restituer les budgets de l'eau aux communes. Certaines se sont vues réattribuer 100 000 € et les travaux n'étaient pas effectués. Dans un premier temps, des ressources ont été trouvées pour tout remettre aux normes, ce qui représente un travail de longue haleine qui peut faire peur et entraîner la tentation de repli du Sénat. Jean-Pierre FORMET ne juge pas correct de refuser d'aider des intercommunalités, qui viennent de prendre la compétence, au nom des rendements alors qu'elles ne sont pas responsables des pratiques antérieures. Cela peut aboutir à l'effet inverse. A l'échelle d'une intercommunalité, il convient d'en faire abstraction et d'avancer de manière volontariste par le biais d'un schéma directeur pour mettre l'accent sur les zones sensibles.

Nicolas JUILLET témoigne que la C3P travaille dans cet esprit à l'élaboration du 11^e programme. La loi NOTRe entraîne un changement d'échelle. S'adapter prend du temps mais il s'agit de le faire, d'avancer et d'affiner la démarche. Un recul législatif aurait été catastrophique et aurait donné tort à ceux qui ont anticipé alors qu'anticiper est toujours préférable. Certains schémas d'alimentation ont permis de réduire des charges de fonctionnement et de faire des économies substantielles en éliminant des châteaux d'eau en mauvais état et, par exemple, en reconstruisant un gravitaire.

Jean-Pierre FORMET témoigne que les analyses d'eau sont les mêmes quel que soit le volume d'eau distribué.

Jackie ROBIN indique avoir établi un tel schéma de rationalisation. Cependant, il ne peut pas le mettre en œuvre car son coût atteint 2 M€ pour 60 communes et un réseau de 800 000 m³ et la réalisation n'est pas aidée.

Nicolas JUILLET reconnaît que la réhabilitation des réseaux n'est pas subventionnée aujourd'hui. Il se pose la question de l'ajouter dans le 11^e programme, en sachant que tout ne sera pas réalisé dans les six ans du programme. Cependant, si une part importante était mise en œuvre, cela générerait des économies. Le regroupement de trois syndicats a permis d'économiser 50 centimes/m³, pour 300 000 m³ par an.

Sébastien VACELLIER, vice-président FTP Champagne-Ardenne, rappelle que le taux de renouvellement en France est de 0,7 ou 0,8, soit une réhabilitation tous les 120 ans, ce qui est insuffisant.

Nicolas JUILLET estime que le double serait nécessaire. Il rappelle que la question est de savoir si tout le monde aura encore de l'eau potable demain. Comment agir pour doubler le taux de renouvellement dans les six ans à venir, ce qui améliorera au moins la situation ?

Didier CAPDEVILLE, délégué régional Champagne-Ardenne, Canalisateurs de France, appelle à créer une dynamique.

Jean-Pierre FORMET considère le schéma directeur comme un outil indispensable et le socle de toute politique rationnelle à long terme. Actuellement, il est seulement possible de mobiliser la DETR et éventuellement une aide du conseil départemental.

Didier CAPDEVILLE appelle à l'accompagner d'aides pour ne pas s'arrêter au seul schéma.

Nicolas JUILLET rappelle que la DETR dépend de la population. Les plus importantes communautés de communes, dont le syndicat départemental, n'y ont pas droit. Il demande que soient prises en compte les unités de base et non la masse globale.

Didier CAPDEVILLE note que des budgets sont disponibles, comme le montrent les appels à projets. En 2015, 700 M€ restaient à mandater par les agences de l'eau au niveau national. Ces mesures peuvent donc être inscrites dans le 11^e programme.

Nicolas JUILLET exprime son accord. Dans l'Aube, les deux collectivités qui ont répondu au premier appel à projets ont reçu chacune 500 000 € pour lancer des travaux.

Jean-Pierre FORMET évoque les capacités d'autofinancement des intercommunalités, également liées à la qualité de la ressource. Châlons a la chance de pouvoir pomper de l'eau de bonne qualité dans la nappe et le prix de l'eau y est particulièrement faible. Les unités de production ont un coût et les collectivités ne sont pas toujours responsables de la qualité de l'eau. Les capacités d'investissement sont moindres.

Frédéric MICHEL, directeur des infrastructures, communauté d'agglomération et Ville de Châlons-en-Champagne, reprend pour cette raison 45 communes, qui ont davantage de problèmes.

Fabrice CAPY précise que l'AESN peut aujourd'hui agir sur l'état des canalisations en cas d'impact sanitaire avéré et constaté par l'ARS.

Jean-Pierre FORMET rappelle que le changement climatique doit provoquer une baisse de la ressource de l'ordre de 30 %. Or pérenniser la ressource est un objectif de l'agence de l'eau. S'engager dans une politique d'amélioration des rendements ou des indices linéaires de perte y contribue.

Nicolas JUILLET convient que tout ce qui n'est pas prélevé est autant d'économisé en termes de prélèvement, de traitement et de milieu naturel. Le plan directeur montre les possibilités d'approvisionnement en tenant compte du changement climatique, des zones plus faciles à protéger ou de meilleure qualité pour mener des actions.

Jean-Pierre FORMET suggère que ceux qui n'atteignent pas les seuils de réseaux de se lancer dans un diagnostic pour être aidés. La différence de niveau avec un schéma directeur est très faible et il propose donc d'inciter les collectivités à mettre en place ces schémas.

Fabrice CAPY en convient et le taux d'aide est pour cette raison bien meilleur pour les schémas directeurs.

Nicolas JUILLET estime que les schémas directeurs sont aujourd'hui destinés à des maîtres d'ouvrage suffisamment importants, comme les intercommunalités. Ils sont coûteux mais financés à 80 % et fournissent des plans directement opérationnels.

Jean-Philippe MOULINOT estime les deux démarches complémentaires. Un schéma joue sur la rationalisation des ressources en eau et un diagnostic de réseau répond à la notion de plan d'actions que l'exploitant ou le maître d'ouvrage doit engager si son rendement est mauvais. S'il n'agit pas, la redevance prélèvement est doublée et le consommateur paie. L'idée est que le maître d'ouvrage et l'exploitant engagent un plan d'actions qui commence par une bonne connaissance des réseaux et se poursuit par des actions dans le cadre d'un diagnostic de réseau. Le schéma de rationalisation est une autre étape, beaucoup plus vaste.

Jean-Pierre FORMET propose d'inciter les intercommunalités à prendre les compétences et de les prévenir qu'à partir de 2020, elles devront répondre aux critères d'éligibilité de l'AESN alors que des communes n'ont pas mené le travail pendant des années. Il demande de la souplesse.

Régis TEHET estime que les études de gouvernance permettent d'établir un diagnostic du futur patrimoine et d'identifier les travaux à prioriser. Elles sont importantes pour l'AESN et donc financées à 80 %. Certaines structures intercommunales ont pris les compétences sans avoir le temps de mener les études de gouvernance pour savoir comment gérer le futur.

Nicolas JUILLET estime que le doublement de la redevance est un pis-aller. Il a peu été activé par l'AESN, pour à peine 2 % ou 3 % des volumes. Le but est que les intercommunalités s'inscrivent dans la démarche. Le pire serait de payer un doublement de la redevance sans rien faire.

Jean-Philippe MOULINOT remarque qu'il a entendu des collectivités affirmer qu'elles seraient intégrées dans un EPCI et n'entreprendraient donc rien.

Jean-Pierre FORMET estime que le doublement de la redevance représente une somme importante pour les abonnés, le prix de l'eau pouvant passer de 6 à 24 centimes.

Fabrice CAPY rappelle que l'AESN a mis en place en 2015 des appels à projets pour accompagner les collectivités dans le renouvellement des canalisations de distribution. Le troisième appel à projets est en cours, avec une enveloppe de 40 M€ et un taux d'aide de 50 %. Il rappelle les conditions d'obtention de l'aide.

Sébastien VACELLIER demande des exemples de projets actuels.

Fabrice CAPY cite l'exemple d'un dossier retenu dans le cadre du deuxième appel à projet et arrivé à terme. Dans d'autres cas, les travaux doivent démarrer.

Jean-Pierre FORMET estime la procédure d'appel à projets contraignante en termes de timing. Pourquoi, par souci d'efficacité, ne pas en organiser davantage ?

Fabrice CAPY reconnaît que la date limite représente l'inconvénient de l'appel à projets. L'idée serait d'intégrer l'aide de l'AESN directement dans le 11^e programme pour s'affranchir de cette contrainte.

Nicolas JUILLET rappelle que les appels à projets sont nés de l'opportunité offerte par les recettes excédentaires liées à l'augmentation de la consommation. Il s'agit maintenant de décider, ou pas, de les intégrer dans le programme, au moins pour des secteurs à enjeu particulier.

Sébastien VACELLIER craint que l'argent ne soit sinon perdu.

Didier CAPDEVILLE souhaite savoir comment s'organise l'information des collectivités. Il a lui-même été informé par les syndicats mais certaines collectivités n'étaient pas au courant.

Nicolas JUILLET assure que l'information a été diffusée, en particulier auprès des collectivités qui avaient établi des schémas car les travaux nécessitent une ingénierie et une infrastructure technique. Il est envisagé d'intégrer des subventions à la réhabilitation de réseaux dans le 11^e programme, à la condition d'une contractualisation avec l'AESN, par exemple autour d'un programme d'investissement sur six ans. L'agence de l'eau, qui disposera de moins de personnel, passera ainsi moins de temps à instruire des projets. La réduction du nombre de maîtres d'ouvrage due à la loi NOTRe le permet sans doute.

Éric MARGINIER, directeur de l'USESA (syndicat de l'eau du Sud de l'Aisne), regroupant 100 communes pour 60 000 habitants, souhaite savoir si les collectivités qui n'ont pas été retenues lors d'un appel à projets doivent redéposer un dossier à la session suivante.

Fabrice CAPY suppose qu'un projet qui n'a pas été retenu ne le sera pas du tout, l'enveloppe n'ayant pas été dépassée.

Régis TEHET précise qu'il s'est agi de choisir des projets qui démarreront début 2018. Par exemple, sur Châlons, un seul des six dossiers retenus a été instruit en 2016 et cinq doivent encore l'être, en raison du temps nécessaire pour passer un marché. La validation

du cahier des charges peut parfois nécessiter six mois. Les dossiers retenus passeront donc un an plus tard et l'AESN n'aura pas de retour d'expérience sur les six candidats retenus. Le but est d'engager les travaux et de payer les premiers acomptes en 2018.

Éric MARGINIER souligne qu'il n'est pas possible d'engager des opérations sans garantie de recevoir des subventions.

Fabrice CAPY reconnaît que ce sont les inconvénients d'un appel à projets, qui contraint la date.

Nicolas JUILLET fait valoir que les réponses sont rapides.

Régis TEHET rappelle que les agents seront de moins en moins nombreux, d'où l'idée de l'intégrer dans le 11^e programme.

Nicolas JUILLET ajoute que la contractualisation pluriannuelle avec les collectivités représente un élément fort, qui permet un fonctionnement en AP/CP (autorisations de programme/crédits de paiement). Les recettes sont à peu près connues d'une année sur l'autre et cela peut garantir à une collectivité un paiement, chaque année, en fonction de la réalisation des travaux.

Régis TEHET rappelle que le volume soumis à redevance pour l'eau potable sur la direction territoriale des Vallées de Marne est de 57 millions de m³, les redevances prélevées de 3,7 M€ contre 5,9 M€ d'aides versées, ce qui montre la solidarité du bassin.

Jean-Philippe MOULINOT précise que les redevances incluent des délégataires dont le territoire dépasse la géographie des Vallées de Marne, par exemple VEOLIA.

Marcel CHATELAIN, président de l'USESA, remarque qu'il se trouve dans le même cas, étant à cheval sur deux agences.

Jean-Pierre FORMET vérifie que les chiffres précédents n'incluent pas la redevance pollution.

Régis TEHET confirme que cette redevance va à l'assainissement.

Jean-Philippe MOULINOT ajoute que le délégataire doit facturer les deux redevances aux abonnés, la redevance prélèvement faisant partie du prix de l'eau de base.

Régis TEHET précise que les prélèvements représentent 29 M€ sur le secteur des Vallées de Marne et les aides 45 M€, tout compris. La solidarité s'applique domaine par domaine.

Stéphane BRIOT comprend que certains secteurs cotisent plus qu'ils ne reçoivent.

Régis TEHET le confirme, en particulier la région parisienne. Il évoque les pistes de réflexion :

- inscrire, ou pas, les aides aux réseaux de distribution dans le 11^e programme. Il rappelle les principaux chiffres : sur le bassin Seine-Normandie, 145 000 kilomètres de canalisations, un patrimoine de 50 Md€, un taux de renouvellement de 0,43, soit 232 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations contre une durée de vie de 50 à 80 ans, un rendement moyen de 81 %, un budget prévisionnel qui pourrait être alloué au 11^e programme de 40 M€ d'aides pour six ans, soit le montant d'un appel à projets, qui permet, avec un taux de subvention de 20 % de renouveler 85 kilomètres de canalisation par an, soit moins de 0,1 % du patrimoine (la moitié pour un taux de 40 %). Passer de 0,43 % à 1 % de taux de renouvellement demanderait de renouveler 725 km de canalisation, pour, au prix de référence actuel de l'AESN, 300 M€ de travaux, soit 60 M€ avec une aide de 20 % ou 120 M€ avec une aide de 40 %. Il souhaite donc savoir à partir de quel taux une aide devient incitative.

Didier CAPDEVILLE comprend qu'il s'agit de remplacer l'enveloppe des appels à projets.

Régis TEHET a en effet compris que les participants souhaitent le maintien des aides à l'adduction et au stockage.

Stéphane BRIOT souhaite savoir si l'interconnexion entre villages serait financée.

Régis TEHET évoque la nature du réseau : distribution pure, refoulement/distribution ou réelle interconnexion. Certaines opérations représentent davantage du maillage que de l'interconnexion, qui est déjà aidée.

Jean-Pierre FORMET comprend qu'il s'agit d'aides aux réseaux de distribution existants et se demande si elles pourraient concerner le maillage des réseaux à structure arborescente. Il appelle à fixer des critères d'éligibilité pour ne pas financer des extensions de réseau déguisées.

Stéphanie EMILE, pôle maîtrise d'ouvrages, communauté d'agglomération de Saint-Dizier, se demande s'il s'agit de canalisations hors branchements.

Nicolas JUILLET reconnaît qu'il convient de limiter les aides à la desserte de l'habitat existant ou à la sécurisation des réseaux. Il ne s'agit pas de desservir de nouveaux lotissements, qui doivent se suffire à eux-mêmes.

Jean-Pierre FORMET envisage de demander aux collectivités un périmètre d'alimentation en eau, par ailleurs prévu par la loi. Il semble s'agir d'une condition à imposer. Alimenter des fermes isolées représente un choix de la collectivité.

Jean-Philippe MOULINOT en déduit que les canalisations hors périmètre doivent être fermées pour que les fuites ne se produisent pas en bout de réseau.

Sébastien VACELLIER évoque le nombre croissant de bâtiments agricoles isolés.

Nicolas JUILLET estime intéressant d'alimenter des bâtiments agricoles importants, pour l'élevage par exemple, à 500 mètres ou 1 km d'une exploitation agricole, celle-ci pouvant représenter 10 % ou 15 % de la consommation d'eau d'une commune.

Jean-Pierre FORMET engage l'AESN à imposer des critères rationnels et à ne pas s'engager sur des dépenses irréflechies.

Didier CAPDEVILLE appelle cependant à ne pas imposer trop de critères.

Stéphane BRIOT évoque la nature des canalisations. Comment une commune qui voudrait utiliser la fonte au lieu du PVC serait-elle aidée ? Le PEHD représente un coût deux fois moindre qu'une installation en fonte, pour une garantie identique.

Régis TEHET remarque que le prix de référence qui limite la somme versée par l'AESN représente un garde-fou.

Jean-Philippe MOULINOT envisage de prioriser les interventions où la ressource en eau est à la fois fragile et gaspillée à cause d'un mauvais rendement.

Stéphane BRIOT estime que le rendement est satisfaisant quand l'eau coûte cher.

Nicolas JUILLET fait le constat global d'un grand manque d'investissement sur les réseaux d'eau. Ceux dont la ressource est fragile sont en général très attentifs. Il s'agit de continuer à desservir toutes les zones et d'augmenter le taux de renouvellement. L'AESN pourrait aussi fixer un critère de population desservie, même si cette aide s'adresse aux zones rurales. C'est pourquoi Nicolas JUILLET croit beaucoup au schéma comme base de discussion entre l'AESN et la collectivité. Définir des critères fait courir le risque d'en être ensuite prisonnier et l'agence de l'eau doit pouvoir juger de l'opportunité des travaux et les rationaliser, au vu de l'énormité des besoins dans les 20 ans à venir.

Jackie ROBIN explique qu'il dénombre 400 kilomètres de réseau âgés de plus de 100 ans et répartis entre 60 petites communes de 50 à 100 habitants. Il a fallu tirer 2 km de réseau pour cinq habitants. Même avec des aides, remplacer les réseaux ne serait pas possible dans les endroits les plus ruraux.

Nicolas JUILLET suppose que des communes ont perdu de nombreux élevages, qui consommaient beaucoup d'eau.

Jean-Pierre FORMET évoque le problème de l'étalement urbain, dont il est temps de payer la facture. Un groupe de travail prévoit que la politique de renouvellement ne pourrait pas être mise en œuvre avec le critère de l'eau payée.

Nicolas JUILLET, au regard de ce qui se passe pour la fibre ou le téléphone, s'inquiète pour la solidarité nationale.

Régis TEHET s'interroge sur l'opportunité de critères d'éligibilité, tels qu'imposer un rendement ou un renouvellement minimal, pour aider l'accélération du renouvellement des réseaux. Se limiter à la réparation des fuites reviendrait, au contraire de tous les axes du programme de l'AESN, à favoriser le curatif. Prioriser la gestion patrimoniale des réseaux supposerait de favoriser les collectivités qui se sont munies d'un schéma directeur et qui s'engagent donc dans une démarche préventive. Convient-il d'encourager par exemple une collectivité qui éviterait une baisse de rendement de 1 % et qui, distribuant 10 millions de m³, économiserait ainsi 100 000 m³ de ressource ? Le Grand Reims distribue ainsi 14 millions de m³.

Ségolène CASTET, Grand Reims, direction de l'eau et de l'assainissement, reconnaît que, sans aide, le renouvellement de réseaux sera de moins en moins mis en œuvre, avec 140 communes supplémentaires.

Régis TEHET relève en effet dans le RPQS un taux de renouvellement en baisse constante.

Frédéric MICHEL souligne le même risque à Châlons, avec un taux de renouvellement de 1,2 % ou 1,3 %. Les besoins seront très importants dans les communes et le renouvellement sans doute moindre sur Châlons. Ainsi, le rendement est moins important, les travaux se focalisant sur les petites fuites au détriment des gros volumes.

Jean-Philippe MOULINOT appelle à raisonner sur le périmètre du service d'eau et les unités de production locales indépendantes. Il serait illogique que la collectivité cesse ses travaux sur les lieux où elle prélève 2 millions de m³ parce qu'elle serait obligée d'agir pour les petites communes. Le rendement s'entend par unité de production d'eau potable. Le rendement des petites collectivités est mauvais mais faut-il pour autant les prioriser ?

Frédéric MICHEL admet que Châlons sera toujours bon, même si son rendement baisse de 5 %, alors que les travaux sur les petits volumes génèreront des pourcentages importants et donc le respect de la réglementation. Cette approche est sans doute un peu trop technocratique pour l'AESN.

Nicolas JUILLET en déduit que la gestion globale est intéressante.

Jean-Pierre FORMET appelle à aller au bout du raisonnement de la gestion globale et à ne pas poursuivre une gestion par petite unité de production. Le réseau géré par une collectivité comprend des réseaux urbains et des réseaux ruraux. Un rendement minimal ne doit pas être exigé sur chaque réseau rural car, pour répondre aux critères, tous les travaux cesseraient dans les grandes collectivités où il est possible de chercher des fuites importantes. Il s'accorde cependant sur la fragilité de la ressource en eau dans certaines petites collectivités. Le schéma directeur de l'eau doit être le socle de toutes les politiques, car tout en découle. Les données des critères d'éligibilité y seront reprises.

Nicolas JUILLET considère le schéma directeur et la gestion patrimoniale des réseaux comme deux éléments importants. Des compteurs divisionnaires peuvent montrer qu'un réseau âgé de 100 ans peut encore attendre 20, 30 ou 40 ans. Le rendement de réseau peut être très bon par la réparation de nombreuses fuites, qui coûtent très cher, sans aide. La gestion globale doit permettre le remplacement prioritaire du tronçon qui nécessite beaucoup de travaux.

Régis TEHET cite quelques exemples : une ville de 1 000 habitants peut économiser 33 000 m³ par an en passant de 50 % à 75 % de rendement, une ville de 10 000 habitants

37 000 m³ en passant de 80 % à 85 %, une collectivité de 20 000 habitants 66 000 m³ en passant de 85 % à 90 % et une intercommunalité de 40 000 habitants 570 000 m³ en passant de 65 % à 80 %, soit la consommation d'une ville de 12 000 habitants. La pression sur le milieu est sans commune mesure. Il revient sur la question du taux d'aide.

Jackie ROBIN souhaiterait connaître le coût pour chacune de ces communes. Un petit volume économisé peut représenter un coût important pour une petite collectivité et lui faire préférer la pénalité à l'investissement.

Nicolas JUILLET estime que la pénalité, de 6 centimes, peut représenter un important budget, surtout sur 10 ou 20 ans.

Régis TEHET évoque pour la première situation, un prélèvement de 100 000 m³ à 30 centimes par m³, soit un coût de 30 000 €. A 75 %, le prélèvement de 67 000 m³ entraîne un coût de 20 100 €, soit 10 000 € de gain. Les travaux auront certes coûté beaucoup plus. Convient-il de retirer ce gain de l'assiette de l'aide ?

Jean-Pierre FORMET suppose en effet le coût des travaux largement supérieur aux gains. Mais est-il possible de continuer à laisser les réseaux se dégrader et garder des taux de renouvellement trop faibles ? Le but de l'AESN est de respecter les directives cadres européennes en 2027. Les chiffres sont inutiles. Il s'agit de s'attacher au patrimoine et à la capacité de l'entretenir pour que les générations futures n'aient pas à dépenser des sommes pharamineuses pour le reconstruire. Les fuites sont invisibles. Au vu des enjeux climatiques et des difficultés d'approvisionnement de certaines communes, le renouvellement des réseaux est une nécessité.

Nicolas JUILLET demande l'aide de l'atelier pour définir des critères.

Fabrice CAPY évoque le zonage de l'eau potable.

Régis TEHET envisage la nécessité d'une contractualisation.

Nicolas JUILLET estime que la contractualisation permettra de cibler les zones ayant le plus de besoins. Elle sera facilitée par le moindre nombre d'acteurs (une quinzaine sur la Marne au lieu d'une soixantaine de dossiers aujourd'hui).

Didier CAPDEVILLE demande que les critères ne soient pas trop longs à définir pour que les travaux commencent dès le début du 11^e programme.

Nicolas JUILLET se propose de compléter les schémas en utilisant les actions qui ont déjà été mises en œuvre et qui semblent fonctionner, d'après les élus et les techniciens. Il s'agira d'investissement local, même aidé partiellement par l'AESN.

Jean-Pierre FORMET ajoute que la contractualisation permet une traçabilité de la politique des aides.

Fabrice CAPY admet que la contractualisation permet de provisionner le budget.

Nicolas JUILLET ajoute qu'elle permet de se caler. S'il est décidé dès aujourd'hui que le 11^e programme s'orientera dans cette direction, il sera possible d'avancer avec les intercommunalités qui ont débuté leur réflexion.

Didier CAPDEVILLE comprend qu'il sera proposé de contractualiser sur plusieurs années en garantissant un financement.

Régis TEHET estime que l'idéal serait de contractualiser sur la durée du programme.

Nicolas JUILLET rappelle qu'il n'est pas possible d'aller au-delà du programme.

Jean-Pierre FORMET comprend qu'il s'agit d'un engagement de la collectivité à lancer des travaux contre un engagement de l'AESN à les financer selon une assiette et des critères de priorité.

Nicolas JUILLET se dit en faveur de prix plafonds, pour favoriser l'efficience.

Stéphane BRIOT indique qu'il subit un lobbying de Pont-à-Mousson pour poser de la fonte.

Nicolas JUILLET ne voit pas d'inconvénient à la pose de fonte, l'AESN prenant la référence du PE et de la trancheuse, qui permettent de poser un réseau conséquent. Si les collectivités souhaitent financer une plus grande qualité et qu'elles en ont les moyens, qu'elles le fassent. Est-il certain que le PE n'a pas la même durabilité que la fonte, selon les sols ?

Didier CAPDEVILLE juge le sujet un peu trop technique. Sans considération esthétique, la fonte est un matériau très ancien, bien connu, avec des réseaux de plus de 60 ou 70 ans, alors que l'historique du PE est moins long.

Jean-Pierre FORMET relève ce genre de politique partout. Le SIEM, dans le domaine de l'éclairage, a fixé un seuil de financement.

Éric MARGINIER indique qu'il commence à avoir des retours sur le PVC.

Régis TEHET évoque un prix de référence en fonction de la section et de la longueur de canalisation, sans prise en compte de la nature du matériau, et calculé en début de programme. L'AESN ne peut pas appliquer des taux différenciés selon les régions. La politique est unique sur le bassin. Ainsi, par exemple, le prix de référence est mieux accepté en Haute-Marne que dans le Sud de l'Aisne.

Jean-Pierre FORMET appelle à ne pas créer d'usine à gaz.

Stéphanie EMILE craint que la contractualisation soit compliquée pour les collectivités. Comment prioriseront-elles une commune par rapport à l'autre ? Les schémas ne sont pas encore répandus.

Nicolas JUILLET considère le schéma comme un idéal, même si tous les outils d'aide à la décision sont utilisables, pour éviter de bloquer le système pendant des années. Il convient d'avoir de la visibilité, ce que permet la contractualisation. L'AESN peut décider que les éléments présentés lui conviennent et s'engager dans la contractualisation avant la réalisation du schéma définitif. Ce dernier offre une visibilité sur 20 ou 30 ans alors qu'aujourd'hui, il s'agit de s'engager sur un travail à cet horizon avec des plans d'actions à court terme, de trois ou quatre ans.

Jean-Pierre FORMET reconnaît que le schéma ne doit pas être bloquant. Il doit être possible, par exemple, de profiter de travaux de voirie pour changer une canalisation. Il demande une certaine souplesse.

Éric MARGINIER propose de distinguer dans le schéma les travaux structurants et le renouvellement de canalisations, pour lequel la collectivité s'engagerait sur un montant annuel ou un pourcentage et non sur un programme précis.

Nicolas JUILLET n'y verrait pas d'inconvénient.

Régis TEHET remarque que les collectivités ne changeront pas des canalisations qui fonctionnent. Le contrat doit mentionner des objectifs, par exemple un taux de renouvellement en début et en fin de contrat ou un montant annuel de travaux. La discussion est ouverte.

Nicolas JUILLET engage à profiter de l'année 2018 pour avancer sur la future contractualisation, même si l'approbation du 11^e programme n'est pas actée. L'idéal est de pouvoir démarrer. Les engagements en 2017 ont été faibles, suite aux bouleversements organisationnels.

Jean-Pierre FORMET ajoute la rétention de travaux à cause de la campagne communautaire et évoque la restitution des budgets de l'eau.

Nicolas JUILLET rappelle qu'elle n'est pas obligatoire. Dans l'Aube, les excédents des budgets eau et assainissement vont au syndicat départemental. Il cite l'exemple d'une commune qui dispose de 150 000 € de fonds de réserve sur le compte eau et n'a pas

changé ses 300 branchements en plomb, ce qu'il qualifie de hold-up des consommateurs d'eau. L'argent prévu pour l'eau doit rester à l'eau.

Régis TEHET revient sur les taux d'aide. Doivent-ils différer entre l'urbain et le rural ? Il a compris que les participants considèrent un taux de 20 % comme insuffisant. En ce qui concerne les critères d'éligibilité, il rappelle que Madame MONBRUN a appelé à la simplification. L'AESN ne doit pas passer deux jours à étudier les données d'un candidat.

Jean-Pierre FORMET ajoute que les budgets seront les mêmes, la plupart des communautés de communes alliant des communes urbaines et des communes rurales. Les budgets sont globaux et il ne voit pas de justification à une variation des taux d'aide. Il demande un taux d'aide maximal.

Fabrice CAPY rappelle que l'enveloppe n'est pas infinie.

Nicolas JUILLET distingue la région Île-de-France. Il envisage des assiettes de calcul différentes selon le nombre de m³/km, pour être incitatif lorsque peu de mètres cubes sont distribués sur de nombreux kilomètres, ce qui est beaucoup plus onéreux que les cœurs de bourg. Mais il ne connaît pas les ratios moyens.

Jean-Pierre FORMET demande à la C3P de travailler sur les ratios. Les participants ne peuvent que proposer des orientations. Il propose par exemple de tenir compte de l'indice linéaire de consommation.

Jean-Philippe MOULINOT dispose des éléments du calcul de la redevance prélèvement. Le rendement optimum dépend de l'indice linéaire de consommation, qui est lié à la taille du service d'eau et aux prélèvements. L'augmentation de la taille des EPCI et des communautés urbaines va entraîner d'importants prélèvements sur des réseaux très conséquents, en tenant compte du seuil de 2 millions de m³. Raisonner sur la globalité du service d'eau semble un mauvais calcul, car les critères d'exigence seront plus stricts. Il propose de distinguer dans le raisonnement sur les réseaux de production d'eau indépendants, la partie urbaine avec des critères d'exigence importants, et la partie rurale.

Jean-Pierre FORMET exprime son accord mais appelle à tenir compte pour le réseau rural non du rendement par réseau mais de l'ensemble des réseaux ruraux de l'intercommunalité. Il distribue par exemple 5 000 m³ ou 6 000 m³ sur une commune de 80 habitants, avec un rendement de 50 % ou 40 %. Il a créé des tranchées pour récupérer peut-être 7 000 m³/an, soit l'équivalent d'un seul robinet, uniquement élever le rendement de ce réseau à 70 %. Exiger un rendement de 70 % à l'échelle du réseau rural autour de la ville de Vitry-le-François aurait permis d'éviter ces travaux. Il demande donc à viser un taux de rendement à l'échelle de tous les réseaux ruraux et non sur une commune en particulier.

Nicolas JUILLET sollicite l'accord de l'atelier pour faire remonter cette proposition.

Éric MARGINIER rappelle que tous les réseaux sont ou seront interconnectés. Il devient complexe de distinguer des UD.

Jean-Philippe MOULINOT ne pense pas que tous les réseaux du Grand Reims ou autour de Vitry-le-François soient interconnectés.

Éric MARGINIER estime qu'ils le seront à terme, par souci de sécurisation.

Régis TEHET y voit des choix politiques d'aménagement du territoire par rapport à la protection de la ressource en eau. Une base de réflexion commune minimale est nécessaire pour envisager les pratiques, réflexions et études dans les six ans qui viennent. La pression sur le milieu s'effectue au point de prélèvement. Il est possible de raisonner globalement sur les réseaux ruraux ou les réseaux urbains mais sans oublier la pression sur le point de prélèvement. Des petites collectivités peuvent avoir une pression énorme parce qu'elles sont situées sur une nappe en tension quantitative. Il invite à ne pas l'oublier mais reconnaît qu'il s'agit de commencer le travail globalement en amont puis, petit à petit, de l'améliorer et d'entrer dans le détail.

Nicolas JUILLET estime qu'il sera possible d'obtenir le détail dans le schéma d'alimentation, s'il est généralisé. Quel critère temporaire mettre en place, en l'absence de schéma, pour avancer et développer quand même des actions ? Si un schéma d'alimentation interconnecte toutes les collectivités d'un bassin ou d'une même communauté de communes, il n'y aura pas de problème. Mais la communauté de communes aura peut-être plusieurs ressources gérées par rapport à une base de prélèvement. Il sera nécessaire de parler de quantité et de qualité de la distribution par rapport au lieu de prélèvement majoritaire sur le secteur. L'idée est de s'interroger sur la qualité du réseau autour d'un prélèvement donné.

Jean-Philippe MOULINOT rappelle que seuls des compteurs conformes et en bon état, au prélèvement et chez les abonnés, permettent une connaissance satisfaisante des rendements. Les renouvellements de compteurs sont importants. Les changer régulièrement permet d'obtenir des chiffres de rendement bien calés, qui tiennent compte de l'ILC.

Jean-Pierre FORMET fait valoir que des compteurs en bon état font à la fois baisser les rendements et les recettes. C'est pourquoi l'AESN aide les collectivités à changer les compteurs au niveau des forages et des prélèvements d'eau.

Nicolas JUILLET confirme qu'un compteur compte moins en vieillissant. Les collectivités ont intérêt à disposer de compteurs bien programmés. Changer de compteur n'est pas très coûteux et permet d'augmenter les rendements de manière considérable. La télé-gestion, le télé-relais et le télé-prélèvement sont également intéressants, selon la stratégie et le schéma de chacun. Le risque lié au non-renouvellement des compteurs est que l'abonné ne paie pas ses factures et de devoir verser des pénalités à l'AESN.

Jean-Pierre FORMET évoque la réglementation sur les DUP. Il demande un récapitulatif des propositions formulées.

Éric MARGINIER évoque le critère des DUP signées. Il n'est souvent pas facile de le respecter, en particulier pour une nouvelle ressource, au vu du temps que prend la signature d'une DUP.

Régis TEHET indique avoir été confronté au cas d'une DUP pour la création d'un point d'eau. Tant qu'il ne fonctionne pas, la DUP signée définitive ne peut pas être obtenue. Cela demande des mois et l'AESN le comprend très bien. Le programme fixe un cadre mais permet l'interprétation pour s'adapter au contexte local sans trahir son esprit. C'est pourquoi il ne doit pas être détaillé point par point. Les contrats semblent offrir de bonnes possibilités de discussion et de négociation, dans une logique gagnant/gagnant. Peu d'organismes offrent en France une lisibilité sur six ans. L'AESN a su arrêter les dossiers avec l'augmentation de dix points sur les réseaux d'assainissement, afin de passer les dossiers plus tard. Elle a aussi su avertir les opérateurs des changements de règles. Elle sera moins présente mais continuera à communiquer.

Nicolas JUILLET souligne une condition pour pouvoir travailler sur six ans : que les recettes de l'AESN ne soient pas en baisse. Il s'agit de gagner de la performance et de travailler en partenariat.

Fabrice CAPY propose une synthèse. Il a noté :

- les problèmes actuels relatifs aux critères d'éligibilité, au niveau des DUP et de l'atteinte des rendements, notamment suite aux regroupements d'intercommunalités ;
- la politique de rendements est à revoir, avec une réflexion à l'échelle du maître d'ouvrage en regroupant les parties rurales et les parties urbaines ;
- la pérennisation de la ressource doit prendre en compte la pression sur la ressource, les prélèvements et le volume économisé ;
- l'idée de contractualiser avec l'AESN sur un programme pluriannuel d'investissements, à partir du schéma, sur six ans maximum.

Frédéric MICHEL relativise cette durée de six ans pour les collectivités qui prendront les compétences au 1^{er} janvier 2020. Il ne restera que cinq ans voire moins, le temps de décider.

Régis TEHET rappelle que le programme débute au 1^{er} janvier 2019 et le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020. Rien n'empêche de réfléchir à la contractualisation et de la mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Le tout est de signer avant les élections de mars 2020 ou 2021.

Jean-Pierre FORMET fait valoir qu'un tarif minimal de l'eau n'est pas évoqué. Le département conditionne ses aides à un coût minimal de 1,20 €.

Régis TEHET note que d'autres utilisent le prix de l'eau après travaux.

Stéphanie EMILE connaît des communes avec un prix de l'eau très faible et un réseau en état déplorable.

Jean-Pierre FORMET ajoute qu'il a récupéré des communes où l'eau coûtait 1 €/m³. Les recettes n'y permettent même pas de payer le salarié.

Éric MARGINIER connaît des communes où le prix s'élève à 0,50 €.

Fabrice CAPY poursuit la restitution des points qu'il a notés :

- certaines communautés auraient du mal à s'engager précisément, rue par rue, pour les travaux, à cause d'interférences avec les services de voirie, notamment pour les syndicats qui n'ont pas cette compétence. La contractualisation sur six ans permettra de faire gagner du temps de travail aux agents de l'AESN et à ceux des collectivités ;
- imposer la réalisation du zonage de l'eau potable comme critère d'éligibilité ;
- la stratégie qui serait mise en place sur le critère du rendement, les grandes communautés pouvant le préférer au volume économisé ;
- l'enveloppe semble insuffisante pour atteindre les objectifs de renouvellement des réseaux envisagés ;
- le taux d'aide de 40 % serait un minimum, sachant qu'il sera malgré tout difficile de renouveler rapidement les canalisations, surtout lorsque le réseau est très important.

Régis TEHET annonce qu'il remettra ces notes en forme.

Jean-Philippe MOULINOT propose un autre critère : un indice minimal de connaissance de la gestion patrimoniale, qui joue dans le calcul de la redevance. Certaines collectivités n'ont aucun outil de connaissance et déclarent un indice inférieur à 40, voire nul, ce qui pose quand même question.

Régis TEHET a noté qu'il convenait d'adapter la notion de rendement aux redevances.

Nicolas JUILLET ajoute l'exigence d'un schéma.

Fabrice CAPY envisage d'ajouter le critère de la connaissance patrimoniale, qui lui semble un élément important.

Éric MARGINIER se demande quels justificatifs de connaissance patrimoniale pourraient être demandés. Il s'agit pour l'instant seulement de déclaratif.

Jean-Philippe MOULINOT reconnaît ne pas le demander systématiquement, même si ce serait possible.

Éric MARGINIER rappelle que la redevance prélèvement ne s'applique pas en deçà de 7 000 m³. Avec le rassemblement des petites communes, ces volumes seront désormais taxés. Les revenus de l'AESN vont donc augmenter.

Jean-Philippe MOULINOT convient qu'elles sont exemptées, à condition qu'il existe un comptage. Celui qui prélève paie la redevance. Dans une communauté urbaine, les prélèvements individuels de moins de 7 000 m³ sont englobés et assujettis à redevance.

Jean-Pierre FORMET témoigne du poids des petites communes rurales au sein d'un conseil de communauté d'agglomération. Elles n'ont pas la même vision que les élus de collectivités plus importantes et défendent leur précarré, ce qui pose des problèmes de représentativité dans les communautés de communes de grande taille, en particulier dans des domaines de compétence où les habitudes étaient informelles. C'en est fini et il est difficile de l'expliquer à ces élus. Le rapport d'activité du service de l'eau a été celui qui a recueilli le plus d'abstentions. Ces élus ne voient pas l'intérêt de la mutualisation de la compétence dans le domaine. L'époque est charnière.

Nicolas JUILLET remarque qu'ils vont devoir s'y habituer. Il remercie les participants et les animateurs. Il indique avoir échangé avec une députée lors d'une CLE et lui avoir demandé de sensibiliser la majorité présidentielle au problème de l'eau. Elle est intervenue en ce sens en réunion de groupe et prévoit de formuler une proposition en urgence sur le dossier au ministre de l'environnement. Il invite chacun à relayer autant que possible la nécessité que les agences de l'eau aient les moyens de mettre en place la politique demandée par l'Etat.

Jean-Philippe MOULINOT ajoute que l'Etat serait condamné au titre de la directive européenne sur l'eau s'il ne donne pas les moyens à ses agences de l'eau.

Nicolas JUILLET précise que l'Etat souhaite associer les collectivités aux condamnations.

Régis TEHET met en regard les 100 M€ de prélèvements supplémentaires sur le budget de l'AESN et les 40 M€ sur six ans prévus pour l'eau potable.

Sébastien VACELLIER ajoute l'aspect social des 34 000 emplois dans les réseaux en France.

Nicolas JUILLET confirme que le secteur est clairement une source économique, d'emplois et de sécurisation. Le comité de bassin se bat sur ce thème avec sa motion, en demandant de conserver ce budget et en affirmant qu'il l'utilisera. Les programmes doivent pouvoir s'engager et avancer.

Jean-Pierre FORMET évoque l'intérêt général.

Éric MARGINIER note que l'argent aurait dû mis en réserve, année après année, pour pouvoir lancer les travaux au bout de 60 ans.

Nicolas JUILLET estime qu'un tel amortissement, en anciens francs, ne représenterait rien au regard des coûts actuels.

Jean-Pierre FORMET remarque que la vraie question est que l'argent prélevé pour l'investissement sur le budget de fonctionnement a été utilisé par les communes pour opérer des extensions de réseau dans les nouveaux lotissements.

Nicolas JUILLET remercie les participants et les invite à prendre contact avec leurs interlocuteurs permanents pour transmettre des éléments complémentaires.